

Travail de Bachelor pour l'obtention du diplôme Bachelor of Arts en travail social

Haute Ecole de Travail Social – HES-SO/Valais - Wallis

L'intégration des réfugiés en Suisse

Une étude de cas à Genève.

Réalisé par : KRESS Gina

Promotion : Bach AS 16 PT

Responsable : CRETTON Viviane

Sierre, le 26 juin 2019

Remerciements

Je remercie profondément toutes les personnes qui m'ont aidé et soutenu durant la réalisation de mon Travail de Bachelor :

- Madame Viviane CRETTON, pour sa patience, son aide et ses conseils durant toute la durée de réalisation de ce document.
- Ma mère, qui, en plus de m'avoir soutenue, a relu et corrigé ce travail.
- Chaque personne qui a témoigné car sans elles cette recherche ne serait pas ce qu'elle est.

Avertissement

« Je certifie avoir personnellement écrit le Travail de Bachelor et ne pas avoir eu recours à d'autres sources que celles référencées. Tous les emprunts à d'autres auteur.e.s, que ce soit par citation ou paraphrase, sont clairement indiqués. Le présent travail n'a pas été utilisé dans une forme identique ou similaire dans le cadre de travaux à rendre durant les études. J'assure avoir respecté les principes éthiques tels que présentés dans le Code éthique de la recherche. Je certifie également que le nombre de signes de ce document (corps de texte, sans les espaces) correspond aux normes en vigueur.

Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteure. »

Gina Kress

Résumé

Pour résumer, ce travail parle de l'intégration des réfugié.e.s permis B à Genève. Ils.elles sont parfois perçus comme mal intégrés par les politiques et la population suisse alors que ce processus est long et complexe. J'ai choisi ce sujet de recherche car cette population a obtenu un statut et un permis de séjour leur permettant de rester mais le cadre légal auquel ils.elles sont soumis.e.s est strict et crée une contrainte pour leur intégration.

Les points traités dans le cadre théorique sont :

- L'exil, ce que c'est ainsi que ce qui en découle
- L'asile, son protocole et cadre légal
- L'intégration, ce que cela signifie et son processus

Concernant ma partie méthodologique, j'ai interrogé deux professionnel.le.s ainsi que cinq réfugié.e.s pour me permettre d'avoir plusieurs regards sur la thématique. Grâce à cela, j'ai pu faire des liens avec le cadre théorique mais également de constater certaines divergences que j'ai pu clarifier dans la partie analytique de ce travail.

Ce travail m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement et le processus de l'intégration ainsi que de découvrir les facteurs et caractéristiques pouvant l'influencer, tant de manière positive que négative.

Les résultats de ce travail démontrent que le processus d'intégration comporte quatre étapes principales : la confrontation, la décompensation, l'apprentissage et l'adaptation. Dans chacune de ces étapes, les personnes passent par plusieurs états émotionnels très différents et prennent plus ou moins de temps selon les caractéristiques personnelles et/ou environnementales de chacun.e.

Mots-clés :

Accueil – Asile – Cadre légal – Exil – Intégration – Migration – Réfugié

Table des matières

1. Introduction	6
1.1. <i>Choix de la thématique</i>	6
1.2. <i>Motivations personnelles</i>	6
1.3. <i>Lien avec le travail social</i>	7
1.4. <i>Question de recherche initiale et objectifs</i>	7
2. Concepts théoriques	9
2.1. <i>Exil</i>	9
2.2. <i>Asile</i>	15
2.3. <i>Intégration</i>	22
3. Méthodologie	32
3.1. <i>Introduction</i>	32
3.2. <i>Hypothèses de compréhension</i>	32
3.3. <i>Le terrain : L'Unité Réfugiés à Genève</i>	33
3.4. <i>L'outil de récolte de données</i>	37
3.5. <i>Déroulement de l'entretien</i>	37
3.6. <i>Impressions personnelles</i>	38
3.7. <i>Ethique</i>	38
3.8. <i>Axes d'analyse</i>	39
4. Analyse des données	40
4.1. <i>L'importance de l'accueil dans l'intégration</i>	40
4.2. <i>Les facteurs d'intégration</i>	42
4.3. <i>Le rôle des professionnel.le.s</i>	49
5. Synthèse	51
5.1. <i>Vérification des hypothèses</i>	51
5.2. <i>Compléments</i>	55
5.3. <i>Réponse à la question de recherche</i>	55
6. Conclusion	57
6.1. <i>Nouvelle vision de la problématique</i>	57
6.2. <i>Nouveaux questionnements</i>	57
6.3. <i>Pistes d'action</i>	57
6.4. <i>Bilan personnel et professionnel</i>	58
6.5. <i>Méthodologie</i>	58
6.6. <i>Conclusion finale</i>	58
7. Bibliographie	60
8. Annexes	63

1. Introduction

1.1. Choix de la thématique

La thématique choisie pour mon Travail de Bachelor est l'intégration des personnes réfugiées à Genève.

Mon choix s'est assez rapidement porté sur les réfugié.e.s permis B car ils.elles ont le droit de rester et de s'installer durablement en Suisse, ce qui n'est, par exemple, pas le cas pour les personnes déboutées. De plus, cette population m'intéresse particulièrement car elle découle de l'asile et n'est pas soumise qu'à la Loi sur les Etrangers (LEtr) mais également à la Loi sur l'Asile (LAsi) ce qui crée une double contrainte.

J'ai également choisi d'aborder la notion d'intégration car c'est celle-ci qui est inscrite dans la Loi sur les Etrangers (LEtr) et cette notion m'interroge car elle est régulièrement sujette à discussion sur la manière dont elle doit être mise en pratique avec cette population. En effet, ayant obtenu l'asile et donc la protection de la Suisse, je m'interroge sur la manière dont ils.elles mettent leur passé, souvent douloureux, de côté pour se projeter dans leur vie future en Suisse.

Et enfin, j'ai choisi de me concentrer sur le Canton de Genève car c'est dans celui-ci que j'ai effectué ma formation pratique 1 avec les réfugié.e.s et que mon intérêt et mon questionnement pour cette thématique se sont formés.

1.2. Motivations personnelles

Mes motivations sont principalement d'ordre personnel car cette thématique m'interroge depuis un certain temps et la manière dont les médias en parlent me donnent envie d'aller rechercher plus loin. De plus, mes motivations découlent également de diverses expériences vécues durant ma formation pratique 1 ainsi qu'à certains modules enseignés à la HES.

Premièrement, j'ai effectué ma formation pratique 1 à l'Unité des Réfugiés Statutaires de l'Hospice Général à Genève. Cette immersion dans le terrain m'a permis de découvrir certaines réalités dont je ne pouvais me douter avant. Par exemple, les dilemmes vécus par les professionnel.le.s entre le souhait de laisser les personnes s'adapter et de « soigner » leurs blessures du passé et ce que leur cahier des charges implique. En effet, ce dernier leur impose d'accompagner les réfugié.e.s dans leur intégration sans prendre en compte la réalité dans laquelle se trouve la personne. De plus, j'ai pu constater que l'intégration est quelque chose de difficile et que ce long processus englobe énormément de caractéristiques (le niveau de formation, la langue, le contact avec la population genevoise, etc.).

Deuxièmement, ayant développé un intérêt particulier et un réel plaisir à travailler avec cette population, je souhaiterais par la suite exercer dans le domaine de l'asile avec des personnes de différents statuts (personnes déboutées, requérant.e.s d'asile ou encore réfugié.e.s). En effet, j'ai apprécié rencontrer toutes ces cultures différentes, ces personnes fortes, courageuses et pleines de ressources et de constater les difficultés qu'elles

rencontrent m'ont donné envie de les accompagner pour qu'elles puissent enfin se sentir chez elles. C'est donc pour cette raison que la question d'intégration est importante pour moi et pour la suite de mon parcours car elle me permettra de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les bénéficiaires et d'adapter ma manière de travailler l'intégration de ces personnes.

Troisièmement, le module du B3 enseigné à la HES nous a permis de monter, entre étudiant.e.s un projet fictif. Mon groupe ayant choisi de travailler sur un parrainage entre femmes migrantes dans le but de les insérer socialement m'a permis de découvrir une partie des difficultés qu'elles peuvent rencontrer à leur arrivée en Suisse. De plus, le module D2 et le module d'approfondissement (regards croisés sur les migrations et le genre) ont approfondis mes connaissances sur la procédure d'asile, les différents permis de séjour, certaines difficultés rencontrées ainsi que sur le parcours migratoire et son impact sur la vie d'une personne.

1.3. Lien avec le travail social

Le lien entre mon Travail de Bachelor et le travail social est principalement lié à la notion d'intégration. En effet, c'est une notion et une problématique que tous les travailleur.euse.s sociales et sociaux rencontrent régulièrement que ce soit avec des jeunes en rupture, des personnes à l'aide sociale, des personnes en institution (psychiatrique, hôpital, foyer), des prisonnier.ère.s mais également avec les migrant.e.s.

Le second lien se trouve dans le fait que le domaine l'asile recrute des assistant.e.s sociales et sociaux qui sont confrontés à cette population et à leurs problématiques spécifiques. Ils.elles doivent cependant respecter la Loi sur les Etrangers (LEtr) ainsi que la Loi sur l'Asile (LAsi). Leur travail est d'accompagner les réfugié.e.s dans leur intégration en leur proposant diverses mesures spécifiques, en leur expliquant le fonctionnement des institutions en Suisse, en faisant une demande de regroupement familial mais surtout en prenant en compte et en s'adaptant aux attentes et aux besoins spécifiques de chacun.e.s. De plus, cette adaptation aux besoins des réfugié.e.s peut parfois créer des dilemmes pour le.la travailleur.euse social.e entre ce que disent les lois, ce que sa fonction lui impose de faire et ce dont les réfugié.e.s ont réellement besoin sur le moment. En effet, le besoin actuel permet aux réfugié.e.s de se sentir mieux ici et maintenant pour ensuite leur permettre d'avancer et de s'intégrer. Cependant, les lois ne prennent que trop peu en compte le vécu de la personne et de ses attentes à son arrivée en Suisse.

Le troisième et dernier lien concerne les questionnements éthiques présents pour de nombreux assistant.e.s sociales et sociaux que j'ai pu rencontrer dans ma formation pratique. Ces questionnements peuvent parfois amener à des conflits internes entre le mandat (éthique professionnelle) et l'envie d'accompagner réellement le bénéficiaire (éthique personnelle). Ces conflits m'amènent donc à vouloir découvrir et développer cette thématique avant de devenir une professionnelle pour me permettre d'apaiser mes futurs conflits internes qui risqueraient d'apparaître et de générer des frustrations.

1.4. Question de recherche initiale et objectifs

Ma question de départ fut difficile à trouver car de nombreux aspects de la thématique m'intéressaient particulièrement. Cependant, j'ai décidé de partir avec la question « Comment le parcours migratoire influence-t-il l'intégration des réfugié.e.s à Genève ? »

car celle-ci me permettait d'élargir mes hypothèses et mes recherches théoriques au passé de la personne ainsi qu'à son arrivée en Suisse. J'ai également choisi cette question car elle prenait autant en compte les aspects personnels et individuels de l'intégration que l'aspect légal auquel les réfugié.e.s sont confrontés.

L'objectif final de ma recherche est de mieux comprendre le contexte personnel et légal lié au statut de réfugié. En effet, j'aimerais développer ce que disent les lois sur le devoir d'intégration ainsi que ce que pensent les réfugié.e.s de cette notion.

Les objectifs de ma recherche sont :

- De donner la parole aux réfugié.e.s en leur permettant de s'exprimer sur des questions qui les concernent.
- D'avoir une meilleure compréhension générale de la situation des réfugié.e.s à Genève et en Suisse pour en ressortir les marges de manœuvres possibles du/de la professionnel.le dans sa manière d'adapter le cadre légal et sa fonction au vécu personnel de ces personnes.
- De mettre en lumière les difficultés auxquelles les réfugié.e.s sont confronté.e.s durant leur intégration ainsi que de comprendre la relation et les enjeux entre le vécu et l'adaptation aux pays d'accueil.
- De mieux comprendre ce qu'est l'intégration, de comment elle fonctionne et quel est son processus.
- Et enfin, de découvrir les impacts du contexte actuel d'une personne sur son intégration.

2. Concepts théoriques

2.1. Exil

2.1.1. Migration

L'exil relève d'une migration plus ou moins forcée et pour le comprendre, il me semble nécessaire de le présenter brièvement ainsi que dans quel type de migration il s'inscrit.

La migration est un terme fréquemment utilisé dans notre société, que ce soit de la part des politiques, des professionnel.le.s de la migration ou de la population locale. Cependant, le terme n'a pas la même signification pour tou.te.s, c'est pourquoi je vais présenter trois définitions qui expliqueront les différences de compréhension.

Selon le dictionnaire des politiques sociales suisse la migration est :

« Un transfert passager ou durable du domicile au-delà des frontières. Elle n'englobe pas seulement l'immigration mais également l'émigration. [...] ils peuvent être constitués de réfugiés, de personnes séjournant illégalement, d'individus admis à titre provisoire ainsi que de personnes détentrices d'un titre de séjour. Dans le cas de la Suisse, cette dernière catégorie recouvre aussi bien les personnes au bénéfice d'un permis de courte durée, d'un permis à l'année, les saisonniers, les personnes au bénéfice d'un permis d'établissement (C) sans oublier les diplomates, les rentiers, les étudiants ou les écoliers. » (Fragnière & Girod, 2002, p. 224)

Cette définition signifie que dans le contexte suisse, toute personne n'ayant pas la nationalité suisse mais résidant en Suisse est comprise comme issue de la migration peu importe le statut juridique ou le permis de celle-ci.

Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), la migration est le déplacement de *« toute personne qui a résidé dans un pays étranger pendant plus d'une année, quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, du mouvement, et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer »* (ONU, 2018). Cette définition complète la première sur l'aspect de la migration volontaire ou forcée. Elle donne l'indication qu'il existe plusieurs modalités de migration mais que tou.te.s ceux.celles qui changent de pays sont des migrant.e.s.

Selon L. Lardeux, anthropologue et sociologue, le terme migration sert à *« désigner une population dans son ensemble sans préjuger des catégorisations administratives habituellement employées pour les désigner (réfugiés statutaires, demandeurs d'asile, migrants économiques, provinciaux) »* (Lardeux, 2011, p. 20). Dans cette dernière définition, l'auteur insiste sur le fait que la migration permet de désigner toute personne n'étant pas dans son pays d'origine, elle s'accorde principalement avec ce qui est dit dans le dictionnaire des politiques sociales suisse.

Pour résumer, la migration est donc un déplacement volontaire ou non de personnes, d'un pays à un autre. Cette migration peut être choisie ou forcée, causée par des contraintes appliquées sur ces personnes. Cependant, le terme de migration ne prend pas en compte l'aspect juridique de celles-ci. En fonction de la situation particulière de chacun.e, il existe différents permis de séjours délivrés par les États.

2.1.2. Les motivations de l'exil

Les motivations qui poussent une personne à fuir son pays sont multiples et dépendent de nombreuses contraintes exercées sur celle-ci. L'exil dépend donc en partie du type de migration entreprise, forcée ou choisie car cela détermine l'état d'esprit dans lequel se trouve la personne migrante avant et pendant l'exil et influence également l'arrivée dans le pays d'accueil.

Cependant, la distinction entre la migration volontaire et forcée est complexe car certaines raisons qui peuvent pousser à la migration comme par exemple, le.la migrant.e économique fuit volontairement la crise économique de son pays mais sous une sorte de contrainte car il.elle essaye de survivre. C'est pourquoi, selon M.-A. Pérouse de Montclos, politologue, « *aujourd'hui, il est même des activistes des droits de l'homme pour considérer que l'effondrement de certaines économies africaines constitue en soi un facteur coercitif de la migration vers les pays industrialisés. Ni la persécution étatique ni le franchissement d'une frontière internationale ne sont en tout cas des conditions sine qua non d'une mobilité sous contrainte* » (Pérouse de Montclos, 2002, p. 7).

Selon, L. Cambrézy, géographe, la distinction entre les deux se trouverait dans le but final de cette migration. D'un côté pour le.la migrant.e volontaire la recherche d'un avenir meilleur et plus serein et de l'autre une notion de survie. « *Dans le cas des guerres civiles et des conflits armés, la fuite et l'exil des populations déplacées ou réfugiées apparaissent moins comme une « réponse » que comme une urgence imposée par la nécessité de survie. Les migrants forcés quittent cependant leur pays ou leur région d'origine dans l'espoir d'un avenir meilleur et de sécurité. Au contraire, en fuyant vers l'inconnu, ces populations s'exposent dans la plupart des cas à une vulnérabilité accrue et à l'incertitude du retour* » (Charbit & Cambrézy, 2007, p. 6). En conclusion, la différence entre les deux migrations n'est pas pertinente car il faudrait plutôt s'appuyer sur les contraintes et vulnérabilités personnelles liées à celle-ci.

Il existe aussi des similitudes dans les motivations entre les deux sortes de départ, notamment dans la recherche d'un lieu de vie sécurisant et singulier, de vie meilleure dans le pays d'arrivée et des souffrances liées à l'exil puisque s'en aller de son pays crée un déracinement et la perte d'une partie de soi peu importe les raisons du départ. De plus, selon C. De Gourcy, sociologue, la migration volontaire peut suivre une migration involontaire. Par exemple, si une personne fuit son pays qui est en guerre, elle migre involontairement pour survivre mais il est possible qu'elle ait le choix du pays de destination, choisis selon des critères qu'elle a elle-même défini, ce qui rentre dans les paramètres de la migration volontaire (De Gourcy, 2007, p. 162).

Les raisons qui poussent à fuir un pays sont donc multiples et dépendent des motivations personnelles et des contraintes. Cependant, il y a dans tous les cas une raison dans le pays d'origine qui ne satisfait pas la personne en exil comme par exemple, les dictatures, les guerres, l'effondrement économique, les menaces faites de la part du gouvernement ou de milices locales, etc. Comme le souligne A. Morice, professeur à l'Université de Nice, il existe également des raisons idéologiques car les exilés ont « *la volonté de fuir un ensemble de déficit dans leurs pays : de démocratie, de droit de l'homme et de la femme, de paix civile ou, face à des menaces étrangères, de richesse et de bien-vivre* » (Morice, 2015, p. 210). Cependant, pour les deux types de migration la notion de survie (physique, psychique ou sociale) est celle qui a poussé à l'exil toutes ces personnes.

2.1.3. L'exil en bref

Il est parfois difficile de comprendre ce qu'est l'exil véritablement car c'est un déplacement fait de manière forcée à cause de contraintes économiques, sociales, politiques ou intellectuelles qui englobent le passé d'une personne, son présent mais également son futur. En effet, une personne exilée se sentira souvent étrangère à sa vie passée mais également étrangère dans sa vie présente. L'exil est donc complexe tant dans ses formes que dans les multiples raisons qui ont poussé la personne à l'exil mais également dans la manière dont il peut être vécu par les personnes concernées.

Pour expliquer l'exil, le dictionnaire Larousse le définit comme « *une situation de quelqu'un qui est expulsé ou obligé de vivre hors de sa nation* » (Larousse, 2007). Il propose également une seconde définition « *une situation de quelqu'un qui est obligé de vivre ailleurs que là où il est habituellement, où il aime vivre ; ce lieu où il se sent étranger, mis à l'écart* » (Larousse, 2007). Ces deux définitions montrent qu'il n'existe pas seulement l'exil de sa terre natale mais également celui de la terre dans laquelle la personne se sent bien. Ce qui montre bien que même si la personne avait déjà quitté son pays natal auparavant, il reste difficile de quitter à nouveau les terres dans lesquelles elle a prévu de continuer à vivre son avenir. Cependant, il est dans les deux définitions abordé la question d'expulsion et d'obligation de vivre ailleurs, c'est-à-dire de migration forcée, ce qui montre que l'exil n'est pas un choix mais renvoie plutôt à la notion d'obligation de fuir pour diverses raisons.

Pour en revenir à l'exil des réfugiés, « *il n'est jamais vraiment volontaire ; conduit par une force éprouvée comme vitale, il s'impose au sujet pour échapper à une terre devenue ou étant depuis toujours « insuffisamment bonne* » (Lussier, 2011, p. 6). Cela peut donc s'apparenter un mécanisme de défense car la fuite est une stratégie pour se protéger contre une attaque extérieure et conduit à une migration forcée.

Cependant, l'exil peut souvent être vécu comme un sentiment de mort interne, une mort psychologique de ses terres d'origine, tout en espérant un lieu de vie meilleur. Fréquemment, le souvenir du pays d'origine deviendra de plus en plus idyllique et les regrets de la fuite se feront plus insistants. Cependant, « *le drame surgira au moment du retour au pays en constatant l'écart entre l'idéalisation et la réalité de l'environnement natal ; d'autant que le pays a changé et n'est plus celui du passé. Un pays devenu doublement étranger, exigeant un travail de deuil que l'on accomplit rarement* » (Lussier, 2011, p. 6). Ce deuil donnera à l'exilé.e un sentiment d'être étranger.ère au pays natal mais également à celui d'accueil, c'est ce qui rend cette étape aussi difficile à vivre.

L'exil est donc une perte profonde de soi et de son identité, l'exilé.e cherche à garder à travers ses coutumes et traditions une partie de son identité d'avant dans un pays d'accueil qui ne l'accepte pas forcément tel qu'il.elle est. Ce pays d'accueil le.la transformera lentement en un.e étranger.ère pour son pays natal. Il.elle cherchera à se retrouver une place dans une société dont il.elle ne se sent pas encore faire partie mais dont il.elle aura perdu beaucoup de lui.elle-même. L'exil peut donc être ressenti comme une étape difficilement surmontable mais également comme « *ce qui permet de sortir de la brutalité d'un monde sans pour autant lui tourner le dos* » (Felten, 2018, p. 357). Cette image montre bien que l'importance des liens avec le pays d'origine est très significative, surtout pour ceux.celles qui ont été contraint.e.s à l'exil, « *il est pessimiste car il a été arraché à sa terre natale. Le passé devient pour lui idéalisé, voire mythique* » (Felten, 2018, p. 357). Cela démontre la complexité de l'exil dans son ensemble et de tout ce qu'il implique dans la vie

des personnes concernées car ces elles doivent continuer de vivre avec les choix qu'elles ont fait ainsi que les nombreuses contraintes qui se présentent à elles pour pouvoir se reconstruire.

2.1.4. Ruptures multiples

Les ruptures multiples vécues par les réfugié.e.s durant leur parcours de vie et leur exil sont principalement reliées à la perte de leurs identités, selon E. Hernandez Domingo, la rupture est le « *résultat d'un processus de déplacement du cadre identitaire original vers un nouveau cadre provoquant par conséquent : l'érosion identitaire. Il se produit ainsi une rupture physique (avec l'espace géographique, changement total fermé/ouvert), mentale et identitaire* ». (Hernandez Domingo, 2006, p. 13). Cela signifie donc que les ruptures sont le changement de nombreux éléments dans le quotidien des personnes concernées qui impactent directement leur mode de vie. De plus, « *la migration peut être reconnue comme une rupture pour les personnes car elles peuvent être exposés à des événements imprévisibles, qui génèrent de l'incertitude. Ces événements imprévisibles peuvent être définis comme étant des ruptures* » (Genini, 2006, p. 22).

La rupture peut exister sous plusieurs formes, la première et sûrement la plus difficile est familiale. Elle se fait par la perte de contact avec les proches puisque les personnes, en fuyant et ne sachant pas dans quel pays elles arriveront après leur périple ne sont pas forcément parties avec leurs enfants. Ils.elles perdent ainsi leur place dans la famille et dans le cercle amical. De plus, l'éloignement physique des migrant.e.s avec leurs proches pèse souvent sur leur moral car à l'arrivée, ils.elles se sentent souvent seul.e.s.

La seconde rupture est personnelle car les réfugié.e.s perdent leurs logements, leurs habitudes et doivent souvent apprendre une nouvelle langue et de nouvelles coutumes. Leur mode de vie change et plus rien, ou presque, ne les relie à leur vie d'avant et à leur appartenance nationale et culturelle. Ils.elles doivent réapprendre à vivre et se retrouver des repères qui parfois peuvent être à l'opposé de leur mode de vie précédent.

La troisième rupture est sociale car le.la réfugié.e a perdu son emploi en partant et ainsi son statut social. Comme le souligne A. Tcholakova, sociologue, « *la rupture avec le statut social et professionnel d'avant l'exil provoque des écarts identitaires difficiles à combler. Les réfugiés ayant exercé des emplois divers [...] arrivent à mobiliser plus facilement des ressources pour estomper les écarts identitaires inhérents à la condition de déclassement professionnel et ainsi mener à bien la quête de maintien de l'identité* » (Tcholakova, 2016, p. 33)¹. Cela signifie que la majorité des réfugié.e.s ne retrouvent que rarement un emploi ressemblant au précédent car leurs diplômes ou formations ne sont pas toujours reconnus dans le pays d'accueil et que cela impacte considérablement leur quête identitaire.

Les ruptures vécues par les personnes devant prendre la voie de l'exil se situent à plusieurs niveaux, économique, social, personnel, familial, etc. Ces ruptures multiples peuvent donner l'impression de perdre son identité car la personne en exil ne se reconnaît plus et peine parfois à se reconstruire en adéquation avec le mode de vie du pays d'accueil. De plus elle doit recréer son environnement social, professionnel et culturel, ce qui peut parfois prendre du temps avant que le.la migrant.e ne puisse se reconstruire une nouvelle identité.

¹ <http://journals.openedition.org/sociologie/2712>

2.1.5. L'exil, une perte de son identité

L'identité est, selon le dictionnaire Larousse, un « *caractère permanent et fondamental de quelqu'un, d'un groupe, qui fait son individualité, sa singularité* » (Larousse, 2007), cette définition se complète également avec un « *ensemble des données de fait et de droit qui permettent d'individualiser quelqu'un (date et lieu de naissance, nom, prénom, filiation, etc.)* » (Larousse, 2007). Pour résumer, l'identité d'une personne regroupe donc les particularités individuelles de celle-ci et c'est ce qui lui permet d'être qui elle est en tant qu'individu dans la société. Cependant, l'identité change tout au long de notre vie, comme l'explique V. Citot, philosophe, « *nous ne sommes pas le même individu à dix ans, vingt ans, ou soixante-dix ans. Et du jour au lendemain, d'une heure à l'autre* » (Citot, 2016, p. 6) car elle est influencée par divers facteurs comme par exemple, notre famille, nos ami.e.s, notre emploi, notre lieu de résidence, etc. C'est-à-dire que notre identité, ce qui fait notre différence dépend des autres alors, selon C. Daubigny, psychanalyste, « *si notre identité subjective – le sentiment d'être soi – dépend de l'autre et de choses signifiantes, comme un nom, détachables de nous, nous sommes exposés à la perdre* » (Daubigny, 2002, p. 78).

L'identité peut donc se perdre car elle ne dépend pas que de nous, et l'exil, comme expliqué précédemment, fait que celle-ci se perd pour les réfugié.e.s à cause de la rupture causée entre eux.elles et leur vie d'avant l'exil. De plus, selon A. Sijelmassi, psychologue, la personne en exil « *s'efforce de construire en plus de sa propre identité d'origine une autre identité dans un contexte donné : il est soumis à un certain nombre de contraintes extérieures comme intérieures qui mettent en jeu l'estime de soi et son amour-propre.* » Alors, ces contraintes l'obligent à se conformer à un autre modèle dans lequel il est appelé à s'intégrer » (Sijelmassi, 2011, p. 383). Cette raison participe au sentiment de perte d'identité car la personne doit s'en recréer une en conformité avec les normes sociales du pays d'accueil mais cherche également à garder une partie de celui.celle qu'il.elle était avant son exil. Ce qui peut amener à un dilemme car parfois les deux identités ne peuvent pas s'accorder et la personne peut être perdue entre sa quête d'intégration et les souvenirs qui la raccrochent à son passé. De plus, selon G. Grascinsky de Cohan, psychanalyste, cela s'intensifie si la personne rompt tout contact avec sa famille et son groupe social précédent puisqu'il.elle perd ce qu'il.elle était et ce qui la raccrochait à son passé (Grascinsky de Cohan, 2002, p. 69).

Cependant, dans les situations d'exil, il est possible de ne pas avoir ce sentiment de perte d'identité par exemple si, dans le pays d'accueil, il existe des personnes ressources, tel qu'une communauté de personnes ayant le même parcours et étant très soudée, qui permettent au réfugié.e de se sentir suffisamment en sécurité pour se reconstruire. Car, selon A. Sijelmassi, « *la force et la puissance du groupe vont offrir la double possibilité à l'individu, d'y trouver refuge, ou de s'y perdre, avec des moments de confusion et d'ambiguïté totales. Entre ces deux mouvements, le groupe pose à l'individu la question centrale : parvenir ou non à repérer sa position et son identité pour les autres et pour lui-même* » (Sijelmassi, 2011, p. 392). Cela permettra au réfugié.e de garder son appartenance au pays d'origine ainsi qu'une partie de ses habitudes tout en se recréant une identité nouvelle en adéquation avec les normes du pays d'accueil. Cette étape qui précède l'intégration et qui permet que celle-ci se déroule de la meilleure manière qui soit s'appelle l'adaptation. C'est le fait de ne pas renier son passé et d'où l'on vient tout en acceptant de

vivre en accord avec les coutumes locales, donc de retrouver une identité en adéquation avec son parcours.

2.1.6. Traumatismes liées à l'exil

Les traumatismes vécus par les migrant.e.s peuvent être nombreux et persister tout au long de l'exil, entre le moment du départ jusqu'à bien après l'arrivée dans le pays d'accueil car selon M.-A. Grima, médico-psycho-pédagogue, « *cette expérience de perte et de rupture n'est pas sans dommage au niveau du fonctionnement psychique et s'apparente dans sa logique à un traumatisme* » (Grima, 2006, p. 109). De plus, selon A. Mohamed, psychologue, « *entamer un parcours migratoire est un traumatisme en soi. La famille perd ses repères culturels, elle fait un saut dans un inconnu socio-économique, elle est en butte souvent à des réactions xénophobes, soumise aussi à des pressions adaptatives. La famille devra dans l'urgence modifier ses règles internes afin d'assimiler des modes comportementaux nouveaux exigés par le pays d'accueil* » (Mohamed, 2010, p. 174). Ces traumatismes sont souvent liés au parcours migratoire comme le relatent régulièrement les médias, puisque celui-ci est particulièrement dangereux peu importe le lieu de départ des migrant.e.s car durant toute la durée du voyage, le risque de mort est constamment présent, de plus, le danger est existant dans les camps de réfugié.e.s et durant le transfert clandestin des migrant.e.s puisqu'en général c'est un commerce illégal fait par des groupes pouvant être dangereux. Le nombre de risques encourus pour rejoindre l'Europe et les dangers vécus peuvent, même bien après leurs déroulements, être ressentis comme des traumatismes pour ceux.celles qui ont vécu un risque de mourir ou vu la mort de l'un.e de leurs proches ou compagnons et compagnes de voyage.

Le parcours migratoire peut donc être traumatisant pour certain.e.s mais pour d'autres les traumatismes seront principalement liés aux conditions de vie avant l'exil dans leurs pays d'origine car ces personnes ont pu être emprisonnées, maltraitées, forcées à faire des choses dont elles ne voulaient pas (mariage, travail, meurtre, etc.). Toutes ces raisons peuvent rester à l'esprit des migrant.e.s même une fois que ceux.celles-ci se sentent en sécurité loin de leur pays d'origine.

Cependant, comme l'explique F. Duparc, psychanalyste, « *toutes les migrations ne donnent pas lieu à des traumatismes spectaculaires comme les médias les aiment et les relatent, et tous les jeunes qui se livrent à la violence dans les banlieues ne sont pas des enfants d'immigrés* » (Duparc, 2009, p. 106), cela démontre bien que les traumatismes ne sont pas toujours présents pour tou.te.s les migrant.e.s et que cela ne crée pas non plus de difficultés supplémentaires d'intégration et/ou de risques de délinquance plus élevé.

Pour certain.e.s, la cumulation de tous ces traumatismes peut être trop lourd et difficile à supporter ce qui les poursuit même à l'arrivée et les empêche de s'impliquer totalement dans leur intégration tant que ceux.celles-ci ne soient pas pris.e en charge. De plus, l'intégration peut également être vécue comme un traumatisme car le sentiment de perte d'identité peut faire peur et le regard des autres qui peut être parfois dur et pesant sur des migrant.e.s sont particulièrement durs à supporter et traumatisants. De plus, F. Duparc explique que le plus grand traumatisme vécu reste celui de l'identité car « *confrontés aux traumatismes de la migration, des aléas économiques, du colonialisme culturel ou de l'exil vertical* » produit par la transformation trop rapide de la société sans un respect minimal de sa tradition, les sujets qui constituent le groupe concerné souffrent massivement de

souffrances de l'identité » (Duparc, 2009, p. 108). De plus, ces traumatismes peuvent engendrer un grand mal-être chez les personnes concernées car selon D. Drieu, psychologue, elles peuvent « *s'auto-saboter* » pour faire resurgir leurs traumatismes antérieurs et essayer de lutter contre leurs sentiments d'avoir été passifs en prenant la fuite et en s'exilant ailleurs (Drieu & Johnston, 2007, p. 47).

Ce que l'on peut retenir de cette partie, c'est que l'exil est un déplacement fait de manière forcée pour des raisons politiques, personnelles, etc. qui crée de nombreux traumatismes chez les personnes. De plus, de nombreuses souffrances liées à cet exil peuvent amener un certain mal-être ainsi qu'une difficulté supplémentaire à l'intégration.

2.2. Asile

2.2.1. Asile

L'asile est une notion centrale pour parler des réfugié.e.s car sans celui-ci, les distinctions entre un.e migrant.e économique et une personne ayant besoin de protection serait difficile. Malgré son importance, ce terme est assez peu défini dans les textes tels que la Convention de Genève dans lequel il n'est pas expliqué ce qu'est l'asile, ni dans la loi sur l'asile (LAsi).

Cependant, l'asile est défini selon le dictionnaire Larousse, comme « *un lieu où l'on peut se réfugier pour être à l'abri d'un danger, d'un besoin, etc.* » (Larousse, 2007), ce qui est surtout intéressant dans cette définition ce sont les synonymes « *refuge* » et « *retraite* ». Cela signifie que l'asile est un endroit dans lequel la personne sera protégée, le pays d'accueil est donc un refuge. Cependant, le rajout du mot « *besoin* » dans la définition me pose la question des réfugié.e.s dits « *économiques* », car ils.elles recherchent un lieu pour se protéger d'une situation économique difficile mais ne reçoivent pas l'asile.

Certain.e.s auteur.e.s définissent également l'asile avec une définition proche de celle faite par le dictionnaire comme par exemple, D. Fassin, qui explique l'asile comme une « *protection offerte à l'étranger menacé* » (Fassin, 2012, p. 657). Ou encore L. Cambézy, qui définit « *l'asile comme refuge et protection* » (Cambézy, 2010, p. 224) ce qui signifie que l'asile est étroitement lié à un accueil de la part d'un pays tiers dans lequel le.la requérant.e souhaite s'installer.

De plus, selon M. Fresia, D. Bozzini et A. Sala, l'asile politique tend à glisser durablement vers un asile dit « *humanitaire* ». Ces deux catégories de l'asile viennent compliquer cette définition car :

« l'émergence, aux côtés de l'asile politique (crainte fondée de persécution), d'un asile de type « humanitaire » octroyé pour des motifs tels que la maladie, la détresse sociale ou la situation de guerre généralisée dans le pays d'origine, mais auquel sont associés moins de droits que l'asile politique (titre de séjour temporaire, aide sociale limitée, mesures d'intégration réduites, etc.). Comme ailleurs en Europe, l'émergence de cet asile pour motif « humanitaire » laisse entrevoir un glissement progressif de l'intégration durable vers un statut assorti de droits plus limités, même si des opportunités de régularisation à plus long terme peuvent s'offrir pour des raisons, là encore, de santé mais aussi de famille ou éventuellement suite à une bonne intégration sur le marché du travail »

(Fresia, Bozzini, & Sala, 2013, p. 14).

L'asile est donc complexe tant dans sa définition que dans ses critères d'octroi car il dépend notamment des politiques en place dans le pays d'accueil et de leurs ouvertures à la migration extra-européenne. Par exemple, en raison des changements de politique, la Suisse a révisé plus d'une quinzaine de fois la loi sur l'asile pour la rendre encore plus stricte. Cela a favorisé la création d'un asile humanitaire qui offre une protection moindre aux personnes qui ne peuvent prétendre à une demande d'asile politique.

2.2.2. Réfugié

Le terme réfugié est en lien direct avec la notion d'asile puisque c'est un statut légal qui est bien souvent mal compris par la population locale, qui différencie peu les requérant.e.s d'asile et les réfugié.e.s ce qui peut porter à confusion. C'est une des raisons qui explique pourquoi, par exemple, certain.e.s pensent que les réfugié.e.s sont des personnes étrangères à l'Union européenne (UE) qui viennent pour des raisons purement économiques.

Dans la loi suisse sur l'asile (LAsi), selon l'art.3, « *sont des réfugiés les personnes qui, dans leur Etat d'origine ou dans le pays de leur dernière résidence, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé, ou de leurs opinions politiques* » (Confédération suisse, Loi sur l'asile, 1998, p. 1)².

Selon D. Lochak (Lochak, 2013, p. 44), juriste et défenseure des Droits de l'Homme, le mot réfugié a connu divers changements au cours de ces derniers siècles ce qui peut expliquer l'incompréhension et/ou la compréhension péjorative de ce terme. Ces changements sont dus à l'évolution de la politique sur les questions de l'asile qui ont amené à transformer et à réadapter cette notion au contexte actuel. Elle explique cela par l'apparition de ce mot dans les années 1900 en Allemagne, qui signifiait « *fuyard* » ou encore « *traître* ». Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre Mondiale que le mot se rapproche du sens actuel car il désignait un mouvement de masse de la population et précise le caractère de persécution vécu par ces personnes. Cette définition ne se précisera qu'en 1951, suite à la Convention de Genève en faisant reconnaître le caractère individuel de la fuite suite à une persécution. Dans la Convention, une catégorisation se fera par rapport aux raisons de la persécution et du régime politique en place dans le pays d'origine. Pour le contexte actuel, l'auteure propose la définition suivante « *on désigne sous le terme de « réfugié » toute personne qui a dû fuir son pays ou le lieu où elle habitait pour échapper à des dangers pour sa vie, son intégrité physique ou sa liberté* ».

Pour M. Agier, anthropologue, les réfugié.e.s sont :

« D'abord, des rescapés, des survivants. Ils ont échappé aux massacres. Ils ont côtoyé les horreurs de la mort dans toutes ses formes (au Rwanda, on a relevé vingt-neuf façons de tuer). Ils ont perdu leurs biens, parfois leurs enfants, leurs parents, leurs voisins... Ils ont connu des douleurs physiques et psychologiques et sont fréquemment atteints de troubles mentaux liés aux souffrances, à la peur, au dénuement durable, à la perte de l'identité. Les conflits dont ils sont victimes sont dits de « faible intensité », localisés, et surtout complexes, si bien que les réfugiés

² <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/201801010000/142.31.pdf>

eux-mêmes ne savent souvent pas pourquoi ils ont subi un tel sort. Ce sont des « guerres sales », qui touchent principalement les populations civiles et dans lesquelles on trouve toutes sortes de crimes et d'actes de « déshumanisation » des victimes (tortures, humiliations, souillures des cadavres...) » (Agier, 2002, p. 6).

En résumé, les deux premières définitions se rapprochent car elles précisent qu'un.e réfugié.e est une personne persécutée ou qui risque de l'être ce qui la pousse à fuir sous la contrainte. Ce n'est donc pas un choix volontaire car la personne est poussée à fuir et a, selon les Droits de l'Homme, le droit et le besoin d'être protégée. Dans la dernière définition, l'auteur explique les persécutions que ces personnes ont pu vivre dans le pays d'origine en mettant en avant le côté inhumain de ce qu'ils.elles ont vécu et qui pourrait pousser chacun.e de nous à fuir un jour notre pays si cela nous arrivait également.

2.2.3. Persécution

Comme cité plus haut, un.e réfugié.e est une personne qui a vu sa demande d'asile acceptée, il.elle a obtenu le statut de « *réfugié* ». Mais la loi suisse est restrictive dans la définition qu'elle donne des réfugié.e.s. Celui.celle-ci doit pouvoir prouver qu'il.elle a été persécuté.e ce qui entraîne souvent une difficulté à reconnaître quelqu'un comme réfugié.e car la nature de la persécution doit être non volontaire (art.3 LAsi), prouvée et avérée. C'est pourquoi je vais expliciter ce que dit la loi, LAsi sur le caractère non volontaire de la persécution.

Selon l'art.3 de la LAsi la persécution peut se faire « *en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques* » (Confédération suisse, Loi sur l'asile, 1998, p. 1)³. De plus, la loi rajoute que :

« sont notamment considérés comme de sérieux préjudices la mise en danger de la vie, de l'intégrité corporelle ou de la liberté, de même que les mesures qui entraînent une pression psychique insupportable. Il y a lieu de tenir compte des motifs de fuite spécifiques des femmes. Ne sont pas des réfugiés les personnes qui, au motif qu'elles ont refusé de servir ou déserté, sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être. Les dispositions de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés⁴ sont réservées » (Confédération suisse, Loi sur l'asile, 1998, p. 2)⁴.

Selon J. Valluy, politologue, la notion de persécution n'est pas explicitement définie pour permettre un traitement identique et égalitaire de la demande d'asile. En effet, il note que « *chaque évaluateur peut choisir de regarder la face individuelle ou celle collective du réfugié et peut le rejeter au motif de l'insuffisante expression de l'une ou de l'autre ou, à l'inverse, du caractère trop marqué de l'une des deux* » (Valluy, 2004, p. 19). De plus, il explique que les persécutions possibles expliquées dans la loi se fondent sur un aspect collectif ce qui pose la question de la condition de « *persécution personnelle* ». C'est pourquoi il s'interroge car « *les motifs de persécutions envisagés présentent le plus souvent un caractère collectif qui dément la spécificité individuelle de la crainte de persécution rapportée, dans le texte, à une « personne ». Autrement dit, ce droit ne dit pas, par exemple, s'il suffisait d'être Tutsi dans le Rwanda des années quatre-vingt-dix pour craindre avec*

³ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/201801010000/142.31.pdf>

⁴ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/201801010000/142.31.pdf>

raison d'être persécuté ou s'il fallait être « personnellement » visé et, sur fonds de massacres aveugles, ce que cela pourrait signifier » (Valluy, 2004, p. 19).

Pour résumer, la définition est donc encore trop vague pour permettre l'égalité des chances face à la demande d'asile car la persécution doit être directement exercée par un État ce qui limite la reconnaissance de persécutions de la part de groupes rebelles ou de milices. De plus, le caractère non volontaire de la persécution signifie que la personne ne doit pas avoir fait un acte pouvant la conduire à une menace de la part d'un État. Cependant, la définition précise quand même que la persécution peut être de plusieurs sortes du moment qu'il y a une mise en danger de la personne concernée pour des raisons qu'elle ne peut modifier. A noter que la persécution n'est pas reconnue comme tel si la personne a causé elle-même ce risque, comme par exemple, si la personne a commis un crime ou a déserté en temps de guerre.

2.2.4. Cadre légal

Concernant le cadre légal en Suisse, celui-ci a beaucoup évolué notamment suite au pic migratoire venant notamment d'Erythrée en 2015. La modification de la LAsi s'est faite le 25 septembre 2015. Les critères permettant d'obtenir l'asile se sont restreints au fait qu'une personne ne peut obtenir l'asile si elle a refusé de servir ou a déserté, ce qui cause préjudice à de nombreux et nombreuses érythréen.ne.s qui sont partis avant ou pendant leur service militaire obligatoire. Ils.elles ne peuvent donc plus prétendre à l'asile de la même manière et obtiennent souvent un permis F avec ou sans la qualité de réfugié. Ce permis est, comme explicité ci-dessous plus précaire surtout vis-à-vis du regroupement familial ce qui éloigne souvent les familles

De plus, la demande d'asile ne peut plus être faite dans un consulat suisse, elle doit maintenant être obligatoirement faite sur le territoire. Cela incite de nombreuses personnes à mettre leur vie en péril pour arriver en Suisse et pouvoir déposer une demande.

Un autre changement important se trouve dans la procédure d'asile qui est accélérée pour les NEM Dublin. Cela implique un renvoi plus rapide des personnes et parfois un emprisonnement en attente du renvoi. (Conseil des Etats, 2015, pp. 1, 4 et 8).

La dernière modification de la LAsi a été faite en juin 2018 et vise à accélérer la procédure d'asile :

« La plupart des procédures devront être closes en 140 jours au plus. Pendant ce temps, les requérants d'asile sont hébergés dans des centres fédéraux. Vu que toutes les personnes et organisations participant aux procédures se trouvent également dans ces centres, les processus peuvent être organisés plus efficacement, ce qui permet aussi de réduire les coûts. Les requérants d'asile ne sont attribués à un canton que si des clarifications supplémentaires prolongeant la procédure d'asile sont nécessaires » (Confédération suisse, admin.ch, 2018).

Toutes ces modifications légales sont liées aux mouvements migratoires présents en Suisse et son votés par la population. Ils tendent à devenir de plus en plus stricts et à restreindre le droit à un permis et à l'asile.

2.2.5. Procédure d'asile et permis de séjour

La procédure d'asile en Suisse (*C.f annexe 1, schéma explicatif de la procédure d'asile établie par la Confédération*) est longue et complexe, elle peut durer quelques mois pour certain.e.s et des années pour d'autres. De plus elle est souvent vécue comme un moment difficile par certain.e.s migrant.e.s car ils.elles doivent expliquer ce qu'ils.elles ont subi et se remémorer ces moments pénibles, accompagné de longues périodes d'attente et de la peur d'une réponse négative qui déboucherait sur un renvoi. Ces raisons m'amènent à expliquer le déroulement de la procédure d'asile car celle-ci peut avoir un impact sur l'intégration future de ces personnes (dans les cas où la demande est acceptée).

Pour commencer, l'étape de l'arrivée en Suisse peut se faire de différentes manières, soit les personnes arrivent généralement en avion avec un document de voyage valable et déposent une demande d'asile à la douane. Soit elles peuvent arriver à pied, par la route ou encore en train et ne s'arrêtent pas à la douane mais déposent une demande d'asile au poste de police.

Une fois la demande déposée, les personnes reçoivent un permis N (requérant d'asile) valable pour toute la durée de la procédure. Les droits de ce permis sont limités car leurs détenteurs ou détentrices n'ont pas le droit de travailler les 3 à 6 premiers mois ; le barème d'aide sociale est plus bas que celui pour les résident.e.s ; les voyages à l'étranger ne sont pas autorisés et le regroupement familial non plus. Le changement de permis dépend entièrement de la décision du Service d'État aux Migrations (SEM). Avec ce permis, les requérant.e.s d'asile sont dirigés vers l'un des sept Centres d'Enregistrement et Procédures (CEP) dans lesquels ils.elles vont faire « *l'enregistrement des données personnelles et la réalisation d'une photo passeport que le relevé des empreintes digitales, et des mesures sanitaires à la frontière (par ex., questionnaire détaillé concernant la santé des requérants d'asile et, le cas échéant, d'autres mesures médicales)* » (Confédération suisse, Procédure d'asile, 2016)⁵. Ils.elles passeront quelques semaines dans ces centres, où ils.elles auront un premier entretien concernant leur demande d'asile et seront par la suite répartis entre les différents cantons selon une clé de répartition intercantonale établie selon le nombre d'habitant.e.s total du canton. Une fois que la personne est attribuée, elle va être logée dans un foyer pour requérant.e.s d'asile ou, selon le canton, dans un hébergement individuel. Cependant, durant cette étape, certain.e.s peuvent déjà voir leur demande déboutée, en cas de demande multiple par exemple ou d'enregistrement dans un autre pays membre des accords de Dublin ce qui entraînera le renvoi de Suisse. De plus, il y a les cas de « *non-entrées en matière* » (NEM) pour qui la candidature n'est pas prise en considération. Leur séjour étant considéré comme illégal en Suisse, ils.elles se retrouvent donc clandestin.e.s.

Suite à l'arrivée dans le canton d'attribution, a lieu le deuxième entretien avec le SEM. Cet entretien amène à la réponse d'octroi ou non de l'asile. C'est souvent l'étape la plus stressante pour les requérant.e.s car ils.elles ne peuvent plus qu'attendre la réponse. Le SEM peut, suite à l'examen du dossier, donner une réponse positive ce qui permet aux personnes d'accéder aux programmes d'insertion mis en place par le Canton. Cette réponse positive peut déboucher sur l'octroi du permis B réfugié qui signifie que la personne

⁵ <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren.html>

obtient l'asile et le statut de réfugié. C'est le permis de séjour le moins restrictif dans le cadre de l'asile car il donne accès à plus de droit que les autres permis. Il permet de travailler, d'avoir le même barème d'aide sociale que les résident.e.s, de voyager sauf dans le pays de provenance et d'accéder au regroupement familial sans conditions préalables. Après dix ans de séjour, ils.elles peuvent faire une demande de permis C sans conditions.

Le second permis pouvant être octroyé dans le cadre d'une réponse positive est le permis F avec la qualité de réfugié mais sans l'obtention de l'asile. C'est-à-dire que la personne ne correspondait pas exactement aux critères d'obtention de l'asile selon la Convention de Genève, par exemple, car la personne a déserté ou fuit le service militaire obligatoire, comme par exemple certain.e.s Erythréen.ne.s. Ce permis donne le droit de travailler sans restriction, donne l'accès au même barème d'aide sociale que les résident.e.s et permet de voyager sauf dans le pays d'origine ou de provenance. Le regroupement familial est également autorisé mais sous trois conditions, la personne doit être indépendante financièrement, avoir résidé au moins trois ans en Suisse et avoir son propre logement. Le renouvellement se fait tous les ans mais il peut y avoir une « *levée de l'admission provisoire possible en cas de voyage dans le pays d'origine, de délit grave ou de menace pour la sécurité de la Suisse* » (Vivre ensemble, 2018)⁶. Il y a une possibilité de demander un permis B après cinq ans de séjour si la personne est indépendante financièrement. Le SEM peut également donner une réponse négative mais vue certaines circonstances particulières à la situation, comme la guerre dans le pays d'origine, une insuffisance de soins médicaux ou encore si un renvoi serait non exigible ou illicite, les personnes peuvent obtenir une admission provisoire, avec un permis F sans qualité de réfugié. Ce permis est donc octroyé, comme cité plus haut, dans le cadre d'un rejet de la demande d'asile mais le renvoi dans le pays de provenance étant considéré comme illicite la Suisse leur octroie donc un permis F sans qualité de réfugié. Il donne accès à des droits plus limités que les précédents mais les personnes peuvent travailler malgré la « *méconnaissance du permis par les employeurs, freinés par l'intitulé «provisoire»* » (Vivre ensemble, 2018)⁷. De plus, l'aide sociale est plus basse que pour les résident.e.s et le regroupement familial n'est autorisé qu'aux mêmes conditions que le permis F réfugié. Les voyages à l'étranger sont autorisés après trois ans de séjour sur le territoire. Il peut également y avoir une « *levée de l'admission provisoire possible en cas de changement de situation dans le pays d'origine (disparition des obstacles à l'exécution du renvoi). Dans les faits, l'immense majorité des personnes restent durablement en Suisse* » (Vivre ensemble, 2018)⁸. Cependant, la demande de permis B peut se faire après cinq ans de séjour si la personne est indépendante financièrement. La dernière réponse possible est un refus avec un renvoi exigible ce qui amène à un renvoi volontaire ou forcé dans certaines situations. Cependant, certain.e.s décident de rester en Suisse de manière illégale ou déposent une autre demande d'asile dans un pays de l'Union Européenne.

La demande d'asile est donc une étape décisive pour l'insertion future de la personne. Comme le souligne P. Baligand, professeure de psychanalyse à l'université de Paris, « *alors que la personne qui demande l'asile a subi une première rupture violente de ce qui faisait lien social pour elle dans son pays d'origine, elle se trouve dans une situation d'attente prolongée qui la plonge dans un entre-deux et une forme d'invisibilité sociale*

⁶ <https://asile.ch/permis/>

⁷ <https://asile.ch/permis/>

⁸ <https://asile.ch/permis/>

juridiquement instituée » (Baligrand, 2013, p. 63). Pour le.la requérant.e d'asile c'est quelque chose d'extrêmement dur à vivre que de ne plus vraiment exister, il.elle est comme dans « *l'attente d'une nouvelle place sociale* » (Agier, 2002, p. 6) tout en ayant perdu l'ancienne. Cela signifie que plus l'attente d'une réponse d'asile est longue et plus la personne se sent exclue de la communauté ce qui pourra créer des freins dans son intégration future.

2.2.6. Situation à Genève

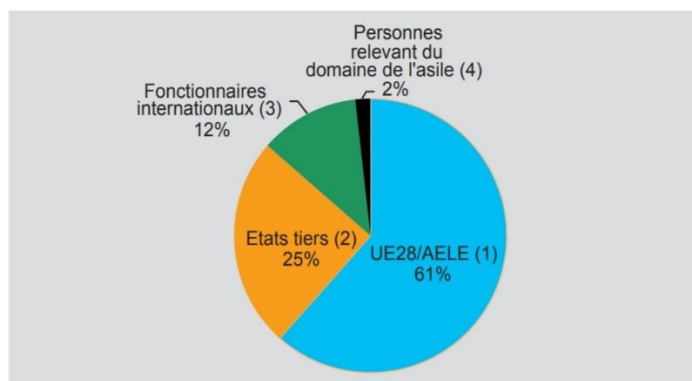
Genève comptait, en 2018, 3'386 réfugié.e.s reconnu.e.s et 650 nouvelles demandes d'asile.

Chiffres clés (2018)	
Proportion d'étrangers	40 %
Solde migratoire étranger	+ 4 524
Nouvelles demandes d'asile	650
Refugiés reconnus	3 386
Etrangers devenus suisses	4 472

9

Nous pouvons constater que le nombre de personnes étrangères sur le Canton de Genève est de 40 %. Cependant, les personnes relevant de l'asile ne sont, sur le schéma ci-dessous, que de l'ordre de 2% du total des étranger.ère.s en 2014. Cela démontre que la proportion est infime et que malgré les vagues migratoires, le nombre d'arrivées n'est pas aussi important que ce qui est présenté dans les médias.

Répartition de la population résidante étrangère selon la filière migratoire, en 2014
G 02
Situation au 31 décembre, en % Canton de Genève



- (1) Etrangers ayant une nationalité des pays de l'Union européenne à 28 Etats membres ou de l'AELE.
- (2) Etrangers ayant une nationalité d'un pays du reste de l'Europe ou d'un autre continent.
- (3) Employés d'organisations internationales et de missions diplomatiques, membres de leur famille, y compris ceux qui exercent une activité économique (permis CI), et leur personnel de maison, quelle que soit leur nationalité.
- (4) Etrangers ayant demandé l'asile en Suisse, dans l'attente que les autorités statuent sur leur cas (permis N) et étrangers ne pouvant ni être refoulés ni obtenir d'autorisation de séjour, bénéficiant d'une admission provisoire (permis F), quelle que soit leur nationalité.

10

⁹ https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=01_02

¹⁰ <https://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2017/analyses/communications/an-cs-2017-55.pdf>

2.3. Intégration

2.3.1. Qu'est-ce que l'intégration ?

L'intégration est, selon G. Grégoire-Labrecque,

« une caractéristique même de la société, qui lui permettrait de fonctionner malgré les différences qui y règnent. La société doit cependant s'investir auprès des individus afin de créer une interdépendance et une complémentarité des individus et des groupes » (Grégoire-Labrecque, 2014, p. 1).

Avec le temps, l'intégration se définit comme une nécessité qui est, selon S. Fortin *« tous (indépendamment de leur lieu d'origine) participent activement au fonctionnement de la société »* (Fortin, 2000)¹¹. Cela signifie que l'intégration poursuit un but qui est la participation active au bon fonctionnement de la société qui permet de former un groupe ou une unité qui collabore ensemble. S. Fortin, explique également que l'intégration a une signification ambiguë car elle *« fait référence à des dimensions à la fois identitaires et sociales sans toujours en faire la distinction. Ainsi la notion d'intégration engage tantôt une évolution, un mouvement sur le plan identitaire où il est question de culture(s) (les termes d'acculturation ou d'assimilation nous y renvoient plus distinctement), tantôt un processus concret d'établissement, telle une participation économique ou politique et qui relève d'autres champs, modulés par les institutions formelles et informelles présentes dans une société données »* (Fortin, 2000, p. 6)¹².

Comme expliqué plus haut, l'intégration est donc une forme d'acculturation car celle-ci englobe différentes stratégies très variées dans les conséquences qu'elles causent sur la manière dont les personnes migrantes vivent avec une société d'accueil. L'acculturation est, selon R. Mokoukolo et D. Pasquier, psychologues,

« le processus acculturatif se résume dans le choix entre, d'une part le maintien de leur héritage culturel et de leur identité, et, d'autre part la recherche et le maintien d'échanges avec le groupe d'accueil » (Mokoukolo & Pasquier, 2008, p. 57).

Il existe quatre méthodes d'acculturation : la marginalisation qui est une coupure de relation entre la personne migrante et le pays d'accueil, mais également avec le pays d'origine ; la séparation qui est un refus d'entretenir des relations avec le pays d'accueil dans le but de garder sa culture reçue par le pays d'origine ; l'assimilation qui est une rupture avec la culture du pays d'origine et au profit de celle du pays d'accueil ; et enfin, l'intégration qui est de garder une partie de la culture du pays d'origine tout en s'appropriant la culture du pays d'accueil (Fortin, 2000)¹³.

L'intégration est donc un processus complexe et assez difficilement mesurable car il englobe la personne avec ses croyances et sa culture d'origine tout en impliquant une adaptation et une acquisition des normes, du langage et de la culture du pays d'accueil. De plus, se rajoute à cela, la question de la participation à la société tant d'un point de vue économique que d'un point de vue social. La personne migrante doit donc combiner toutes ces *« obligations »* pour être considérée comme intégrée.

¹¹ <https://depot.erudit.org/bitstream/000937dd/3/FORTINPour%20en%20finir%20avec%20l%27integration.pdf>

¹² <https://depot.erudit.org/bitstream/000937dd/3/FORTINPour%20en%20finir%20avec%20l%27integration.pdf>

¹³ <https://depot.erudit.org/bitstream/000937dd/3/FORTINPour%20en%20finir%20avec%20l%27integration.pdf>

Cependant, l'intégration doit également être faite par les pays d'accueil car sans eux et leurs soutiens, l'intégration peut parfois être plus difficile à atteindre. Le nombre de barrières qui se dressent face à l'intégration peut difficilement être surmontable sans un soutien de la part des politiques du pays d'accueil car par exemple, l'apprentissage de la langue ou l'accès au marché du travail dépend en partie des politiques mises en place par celui-ci. Si par exemple, les personnes migrantes ont peu de chances de trouver un emploi à cause d'une loi, alors les conditions d'intégration ne sont pas remplies. De plus, certains pays créent de véritables « *quartiers de migrants* » qui empêchent ou limitent la rencontre entre la population locale et ces personnes, l'intégration ne peut donc pas se faire car il manque la rencontre qui permettrait d'assimiler les normes et la culture du pays d'accueil (Jamet & Février, 2011).

2.3.2. *Qu'est-ce qu'elle englobe dans son processus ?*

Avant de parler du processus d'intégration, il est important de noter que celle-ci passe par la socialisation qui est, selon M. Wieviorkadu, sociologue, « *parler de l'intégration, c'est évoquer le processus de socialisation des individus. La socialisation implique que ceux qui en bénéficient – classiquement, les enfants, plus récemment, les immigrants – trouvent leur place dans la société, dans la nation, dans les institutions dont ils acceptent et acquièrent les règles, les normes ou les valeurs. Elle est bonne pour la société, puisqu'elle lui apporte son ordre, son unité, et pour les individus qui, grâce à elle, trouvent leur place et peuvent mener leur existence. Ce concept n'est jamais très loin de celui de reproduction, puisque socialiser, c'est adapter les individus (à la nation, à la vie sociale, à l'ordre tels qu'ils sont)* » (Wieviorkadu, 2008, p. 225). De plus, le processus d'intégration est complexe et ses caractéristiques changent dans le temps et selon le lieu.

Il existe plusieurs intégrations possibles, l'intégration sociale, culturelle et professionnelle. Dans chacune de celles-ci les caractéristiques et les manières de les évaluer sont variées. Dans l'intégration sociale, le nombre de contacts et de relations sociales sont prises en compte ainsi que les conditions de vie et la participation à la communauté. Dans l'intégration culturelle, l'effort d'adaptation à la culture locale ainsi que la connaissance de la langue sont privilégiés. Et enfin, dans l'intégration professionnelle, sont pris en considération le niveau de formation, l'emploi exercé ou le manque de « *participation professionnelle* ». Ces trois formes d'intégration sont importantes pour situer la place qu'occupe une personne dans la société. Cependant, l'intégration est très inégalitaire entre les personnes migrantes car de nombreuses caractéristiques peuvent favoriser ou défavoriser l'accès à l'intégration.

Il existe deux théories de l'intégration, la première dépend de caractéristiques individuelles telles que le parcours migratoire, le statut juridique, la durée du temps passé sur le territoire et la seconde dépend de la combinaison de caractéristiques collectives (poids de la communauté, intégration de la communauté), individuelles (mêmes que les précédentes) et institutionnelles (soutien, adaptation à la langue) qui créent des différences dans l'intégration des communautés (Safi, 2006, p. 3).

Pour qu'une personne puisse s'intégrer, il est important que la société d'accueil le lui permette en mettant en place différentes manières pour le/la migrant.e de s'approprier les habitudes et connaissances de la manière de vivre dans le pays d'accueil.

L'intégration commence tout d'abord par un échange avec la société d'accueil, puisque c'est celle-ci qui lui permettra de poser des repères sur la manière dont ils/elles vivent ainsi

que sur leurs habitudes. De plus, l'observation de la population locale permet de visualiser le comportement des personnes par rapport à leur culture, « *la construction des savoirs s'effectuerait par la transmission sociale au cours d'interactions avec autrui* » (Mokoukolo & Pasquier, 2008, p. 58). De plus, l'intégration « *visant à répondre au besoin des individus d'apprendre des compétences et d'acquérir des qualifications culturelles spécifiques afin de prospérer et survivre dans un contexte culturel donné cette médiation opérerait dans ce que l'on pourrait appeler une zone de proche développement acculturatif ou « zone proximale d'acculturation » (ZPA) agissant par le biais d'activités favorables à l'installation de nouveaux schèmes de pensée et de se penser dans un contexte social et culturel dominant* » (Mokoukolo & Pasquier, 2008, p. 59). Cela signifie que l'intégration passe par la rencontre avec les autres ce qui permettrait de déclencher des processus du développement car l'être humain présente une facilité significative à s'adapter à son environnement ce qui lui donne un avantage.

Cependant, certaines caractéristiques entrent en compte dans le processus d'intégration car certaines favoriseraient ou défavoriseraient les personnes concernées. Par exemple, l'âge de la personne influencera son intégration puisque les enfants et les jeunes seront en général scolarisés avec des personnes résidentes. Un.e adulte serait défavorisé.e puisqu'il.elle sera moins en contact avec la population en raison de son âge car même s'il.elle suit des formations ou des cours de français, celui.celle-ci sera surtout accompagné.e d'autres migrant.e.s. De plus, un.e migrant.e plus âgé.e ou proche de l'âge de la retraite ferait encore moins de rencontre que les autres puisqu'il.elle ne travaillera plus et aura moins d'activités dans lesquelles il.elle pourra rencontrer d'autres personnes. Une autre caractéristique fondamentale est le métier ou le niveau de formation de la personne avant son arrivée puisque pour certain.e.s l'apprentissage d'une nouvelle langue sera plus difficile que pour un.e autre qui aura développé des habiletés d'apprentissage supérieures (Mokoukolo & Pasquier, 2008). Par exemple, un.e migrant.e sans emploi ou avec un emploi peu rémunéré sortira moins en raison d'un manque d'argent comparé à un.e migrant.e qui a un métier qui lui permet de financer ses sorties.

Il faut donc, avant de parler d'intégration accepter que chacun.e ne soit pas égal.e face à celle-ci et prendre en compte différents aspects tels que : la situation financière, le parcours migratoire, le statut social, le niveau d'étude, l'apprentissage de la langue, la situation familiale, le lieu de vie et d'hébergement, les conditions de travail et de vie ainsi que des aspects plus spécifiques. L'intégration passe donc par différents aspects qui permettront ou non à la personne de s'approprier la manière de vivre du pays d'accueil. Le temps d'intégration varie donc fortement d'une personne à une autre car il existe de nombreuses inégalités face à celle-ci.

Parler d'intégration peut être vécu la personne migrante comme une manière de lui dire qu'elle n'est pas comme nous, cela crée un fossé social entre elle et la société dans laquelle elle se trouve (Morice, 2015, p. 211).

2.3.3. L'intégration, un processus

L'intégration d'une personne passe par plusieurs étapes, c'est un processus qui se crée sur le long terme et s'adapte autant que la personne en ressent le besoin. Chacune des étapes peut être plus ou moins longue selon des caractéristiques personnelles et environnementales. De plus, l'état d'esprit dans lequel se trouve la personne influence

également la durée et l'effort d'intégration de la part du groupe peut également favoriser le franchissement accéléré de celles-ci.

Selon A. Jacob, philosophe, il existe quatre étapes décisives dans l'intégration. La première est l'étape « *touristique* » dans laquelle la personne ressent de la joie et une motivation supplémentaire d'avancer. La personne n'a que peu de contacts avec la population d'accueil et son comportement est en décalage avec la culture du pays. Celui-ci n'est pas encore intégré mais il est important de passer par cette étape car elle contient plus de motivation et d'envie pour permettre à la personne d'évoluer suite à son parcours migratoire pouvant être difficile à supporter.

La seconde est beaucoup plus longue car elle peut être vécue comme une rupture entre ce à quoi le.la migrant.e s'attendait et la réalité qu'il.elle découvre. Ses attentes entrent en confrontation avec la vie réelle dans le pays d'accueil et créent un « choc » culturel et social pour la personne. De plus, « *l'individu vit souvent une profonde anxiété au plan mental et physiologique en raison d'une sur-stimulation et des efforts supplémentaires qu'il doit fournir pour faire face à tous les stimuli différents et incompréhensibles de son nouvel environnement; les effets dérangeants de la faible applicabilité du comportement dans le nouveau contexte font en sorte que l'individu ne retrouve plus sa confiance dans le cadre mental de référence d'origine* » (Jacob, 1993, p. 197). Cette anxiété vécue par la personne peut amener à une dépression ou des symptômes psychologiques importants. A cette étape il est important que le.la migrant.e soit accompagné.e par un service médical pour pouvoir y faire face et ainsi passer aux étapes d'intégration suivantes et éviter des séquelles qui pourraient être présentes sur le long terme. Ce sont tous ces écarts entre les attentes et la réalité qui amènent l'individu à se sentir en décalage (plus ou moins fort selon les personnes et situations) avec la société.

Une fois cette étape franchie, la troisième peut être tout aussi difficile car le processus d'apprentissage se met en place. La personne commence à comprendre les normes sociales et les comportements adaptés à la culture du pays d'accueil et essaye de les reproduire. Elle commence à se sentir plus acceptée par la société et se sent de plus en plus à l'aise avec celle-ci. Il.elle commence à se sentir intégré.e mais il lui reste une étape à franchir. Cependant, c'est à cette étape que les différences et les inégalités commencent à se faire ressentir entre les migrant.e.s eux.elles-mêmes. En effet, « *plusieurs facteurs peuvent bloquer l'émergence d'une participation dynamique à la société d'accueil, notamment des difficultés personnelles (manque d'habileté à apprendre une langue seconde, timidité dans les rapports avec les gens de la majorité, renfermement sur soi, sa famille, sa communauté en une sorte d'automarginalisation, convictions religieuses conservatrices qui gênent l'ouverture à d'autres valeurs, etc.) ou des situations objectives (difficultés à trouver un emploi, racisme et discrimination, appartenance de classe, etc.)* » (Jacob, 1993, p. 198). Cette étape fait ressortir les caractéristiques spécifiques aux individus face à l'intégration. Elle peut parfois être très rapide si la personne a un soutien permanent d'un.e habitant.e local.e à qui il.elle ferait confiance, mais également parfois très longue si la personne se sent isolée ce qui risque de la renfermer sur elle-même.

Et enfin, la dernière étape du processus d'intégration est l'intégration elle-même. La personne se comporte en adéquation totale avec les normes sociales et culturelles du pays d'accueil et interagit avec celui-ci. Elle participe activement à la vie économique et sociale et connaît la langue. Elle se reconstruit tout en gardant une part de celui qu'il était avant la migration mais qui n'empêche et ne bloque pas le contact avec la population d'accueil.

Durant ces quatre étapes, l'intégration professionnelle, sociale et culturelle commence à se mettre en place à partir du moment où la personne se sent prête à participer à la vie locale car elle ne ressent plus un si fort décalage avec celle-ci.

Dans ce processus d'intégration il existe plusieurs facteurs qui permettront une adaptation et une socialisation plus rapide. En effet, la famille joue un rôle majeur car elle est en relation étroite avec le.la migrant.e. C'est pourquoi, si celui.celle-ci à une famille présente dans le pays d'accueil il est important de travailler avec celle-ci pour permettre l'intégration car c'est avec elle que la personne se sent le plus à l'aise pour exercer la langue ou les coutumes locales. De plus, le fait qu'il.elle ait des enfants scolarisés permet également de rencontrer d'autres personnes ainsi que d'apprendre à travers ce qu'ils.elles voient à l'école pour le reproduire. L'école est donc un facteur important durant le processus d'intégration tout autant que l'emploi car la personne pourra ainsi se sentir financièrement indépendante mais également participative au fonctionnement de la société. Faire participer les personnes évite leur exclusion et permet leur intégration sociale et professionnelle. Le logement est également un point important pour permettre l'intégration car il permet à la personne de recréer son espace de vie en lien avec sa culture pour ainsi garder son identité et en extérieur, pouvoir, sans se sentir coupable d'oublier sa culture, être en adéquation avec les normes locales. De plus, l'accès au logement permet de lui faire rencontrer les habitants et créer des liens plus étroits avec la population locale.

La difficulté qui empêche ou ralentit souvent l'intégration des migrant.e.s se trouve dans la manière dont ils.elles sont accueilli.e.s par la population car :

« les barrières culturelles, phénomène largement étudié, formeraient le troisième facteur de stress. Plusieurs difficultés surgissent à cause des préjugés, de la discrimination et du racisme dont sont victimes plusieurs réfugiés. Dans certains cas, les différences de classes contribuent à aggraver les difficultés au niveau culturel. Pour contrer les effets des barrières culturelles, Lefley et Williams suggèrent de fournir une formation spéciale aux éducateurs, au personnel des services sociaux et de santé, et de faciliter l'embauche d'animateurs communautaires de diverses origines dans les institutions dispensatrices de services; de cette manière, jeunes et parents trouveraient des réponses adaptées à leur processus d'intégration » (Jacob, 1993, p. 204).

Ces barrières créent toutes formes d'injustices qui limitent les droits et l'accès à une intégration facilitée car les personnes sont sans cesse rejetés et mises à l'écart. Éviter l'exclusion et favoriser la participation d'une manière ou d'une autre permettrait ainsi aux migrant.e.s de passer par les quatre étapes expliquées précédemment et ainsi être intégrés.

2.3.4. Comment définir une intégration « réussie » ?

L'intégration dite « réussie » n'existe pas, elle dépend de nombreux facteurs environnementaux et de la politique mise en place vis-à-vis de la migration. Les auteur.trice.s n'arrivent pas à se mettre d'accord sur ce terme et sur les conditions exactes de ce qu'il implique. En effet, certains comme E. Gallet, juriste, pensent que la perte de contact avec la communauté d'origine accélérerait le processus et serait donc favorable à une intégration réussie. Elle ajoute également que :

« à la lumière de cette analyse des facteurs facilitant l'intégration réussie d'un immigré congolais, j'ai d'abord dégagé l'importance du milieu social d'origine. S'il est difficile de déterminer l'influence propre de l'arrivée précoce en France, l'incorporation de l'enquêté au milieu scolaire français apparaît en revanche comme une variable décisive, conduisant à une prise de conscience de l'incompatibilité de ses racines culturelles congolaises avec une ambition de réussite scolaire, et lui permettant de mettre en place, en retour, des stratégies intégratrices. L'école, fonctionnant à la fois comme un lieu de déculturation, notamment au contact des autres élèves, et de socialisation privilégié, lui a permis de trouver des familles secondaires, à l'intérieur desquelles s'est mis en branle un double processus d'« acculturation matérielle » (les « contenus de la conscience psychique »), et d'« acculturation formelle » (les « manières de penser et de sentir ») » (Gallet, 2004, p. 88).

D'autres pensent cependant que l'intégration réussie est le résultat d'un effort fait par le pays d'accueil dans l'intérêt collectif. Par exemple, T. Petersen, estime que c'est à la société d'accueil de tout mettre en œuvre dans le but d'amener cette intégration réussie et que celle-ci reflèterait le taux d'effort de la population pour permettre l'acceptation et ainsi éviter l'exclusion du migrant.e. La lutte contre la discrimination raciale accompagnée d'une inclusion à la société, à travers le lieu d'habitation par exemple ou l'école, favoriserait le bon déroulement du processus. Selon lui, l'intégration réussie résulte donc d'efforts communs pour éviter l'exclusion et donc l'acceptation de l'autre dans la société (Petersen, 2017)¹⁴.

De plus, selon B. Delaunay, M. Le Clainche, H. Rihal et L. Rouba, « *l'intégration ne se décrète pas. Il faut aussi qu'elle soit favorisée par des mesures sociales et économiques* », cela signifie que pour les auteur.trice.s, une intégration considérée comme réussie prend en considération des efforts d'intégration à la société et une participation active à la vie locale et une intégration professionnelle ou scolaire qui impliquent la réussite dans la recherche d'un emploi (Delaunay, Clainche, Rihal, & Rouba, 2006, p. 809).

Ce qu'expliquent ces auteur.trice.s peut poser problème car il est imposé aux migrant.e.s de s'intégrer rapidement et de réussir cette intégration au risque de nombreuses conséquences alors que la population locale ne s'implique pas forcément dans la vie locale, n'a pas continué ses études, n'a pas d'emploi ou ne participe pas à des associations. La notion d'intégration « réussie » est donc contradictoire puisqu'elle dépend de nombreux critères et surtout de la population à qui ces critères s'appliquent. Par exemple, si un.e dirigeant.e chez Nestlé ne parle pas le français on ne dira pas qu'il.elle ne fait pas d'efforts pour être intégré.e.

2.3.5. *L'intégration dans la loi*

Il existe deux lois concernant les personnes réfugiées, la LAsi (loi sur l'asile) et la LEtr (loi sur les étrangers), qui parlent de l'intégration des réfugié.e.s (ou des migrant.e.s) en Suisse. Cette problématique est centrale à leur accueil pour permettre une cohésion sociale plus forte. Ces lois dépendent de la politique de l'asile en vigueur et actuellement en Suisse qui

¹⁴ <http://rea.revues.org/4890>

devient de plus en plus restrictive. La première loi abordant l'intégration des réfugié.e.s est la loi fédérale sur l'asile (LAsi).

L'art. 57 de cette loi règle le point de la première intégration des réfugié.e.s sur le territoire. Elle définit la dispersion dans les différents cantons et les attribue dans des logements collectifs dans le but de commencer l'intégration dès l'arrivée dans le pays (Confédération suisse, Loi sur l'asile, 2018)¹⁵.

L'art. 14 de la LAsi aborde également l'intégration mais il mentionne le fait qu'un.e requérant.e d'asile peut obtenir un permis de séjour si son intégration est considérée comme suffisamment poussée, sans donner les conditions exactes de cette intégration dite « réussie » (Confédération suisse, Loi sur l'asile, 2018)¹⁶.

De plus, l'art. 82 de la LAsi précise que les réfugié.e.s peuvent demander une aide pour leur permettre de s'intégrer socialement et professionnellement de manière plus rapide et facilité notamment avec l'aide de professionnel.le.s connaissant les spécificités de l'asile (Confédération suisse, Loi sur l'asile, 2018)¹⁷.

Comme nous pouvons le constater, cette loi sur l'asile est donc assez vague en matière d'intégration, elle règle surtout les questions qui concernent l'octroi de l'asile et les protections des personnes. Nous pouvons quand même constater que dans la LAsi, l'intégration doit démarrer dès les premiers instants sur le territoire et une bonne intégration peut permettre à des personnes déboutées de rester dans le pays.

Cependant, une autre loi a été créée dans le but de donner plus d'indications sur la question de l'intégration des étranger.ère.s, notamment en termes de droit de séjour, de regroupement familial et d'encouragement à l'intégration, elle s'appelle la loi sur les étrangers (LEtr), expliquée ci-dessous. Elle ne concerne pas spécifiquement les réfugié.e.s ou demandeur.euse.s d'asile mais, ceux.celles-ci étant des « étranger.ère.s », leur statut relève donc également de cette loi.

L'art. 4 de la loi sur les étrangers (LEtr) parle de l'intérêt d'intégrer les étranger.ère.s en Suisse en mettant certaines conditions, comme l'apprentissage d'une des langues nationales ou de l'envie des étranger.ère.s à s'intégrer.

« Art. 4 Intégration »

1 L'intégration des étrangers vise à favoriser la coexistence des populations suisse et étrangère sur la base des valeurs constitutionnelles ainsi que le respect et la tolérance mutuels.

2 Elle doit permettre aux étrangers dont le séjour est légal et durable de participer à la vie économique, sociale et culturelle.

3 L'intégration suppose d'une part que les étrangers sont disposés à s'intégrer, d'autre part que la population suisse fait preuve d'ouverture à leur égard.

¹⁵ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/201801010000/142.31.pdf>

¹⁶ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/201801010000/142.31.pdf>

¹⁷ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/201801010000/142.31.pdf>

4 Il est indispensable que les étrangers se familiarisent avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier, qu'ils apprennent une langue nationale. » (Confédération suisse, Loi sur les étrangers, 2018)¹⁸.

Cet article de la loi est très explicite sur les bases de l'intégration et sur le fait que tout le monde doit faire un effort pour permettre la meilleure intégration possible, que ce soit la population locale ou l'étranger.ère dans le but qu'il.elle participe activement à la promotion de valeurs partagées ou en participant à l'économie nationale.

L'art. 53 de la LEtr explique également que l'intégration dépend de la Confédération mais également des Cantons et des communes qui doivent mettre en place des mesures d'encouragement à l'apprentissage de la langue et à la formation professionnelle.

« Art. 53 Encouragement

1 Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération, les cantons et les communes tiennent compte des objectifs d'intégration des étrangers.

2 Ils créent des conditions propices à l'égalité des chances et à la participation des étrangers à la vie publique. » (Confédération suisse, Loi sur les étrangers, 2018)¹⁹.

Dans l'art. 55 de la LEtr, il est expliqué que la Confédération met en place un forfait d'intégration pour les réfugié.e.s en remboursant aux Cantons les coûts de diverses formations suivies par ceux.celles-ci. Ce qui signifie que ce sont les Cantons qui mettent en place des mesures d'intégration et en font bénéficier les réfugié.e.s mais que la Confédération s'occupe de l'aspect financier et du coût de cette intégration.

Pour conclure, les lois fédérales ne sont pas très précises sur la manière dont l'intégration doit être faite car *« le Conseil fédéral et le Parlement ont renoncé donner une définition légale plus détaillée du terme «intégration» et de la manière dont cette dernière peut être appréciée »* (Office fédéral des Migrations, 2006)²⁰. Ces lois précisent surtout les aspects de coordination et les obligations des étranger.ère.s. Mais comme nous l'avons vu dans l'art.53 de la LEtr, l'intégration est surtout gérée de manière cantonale ou communale ce qui peut créer de grandes différences dans la manière dont elle est abordée entre les cantons. Les réfugié.e.s peuvent donc être désavantagé.e.s dans un canton par rapport à un autre, d'un point de vue financier mais également dans les divers programmes d'intégration qui leur seront proposés.

Selon moi, ce qui ressort principalement de ces lois sont le manque d'engagement de la part de la Confédération par rapport à la question de l'intégration des réfugié.e.s car ils ne s'impliquent pas suffisamment à travers la loi à leur donner toutes les ressources dont ils.elles pourraient avoir besoin. De plus les lois donnent surtout beaucoup d'obligations aux réfugié.e.s mais pas suffisamment aux Cantons pour que ceux-ci puissent traiter la question de manière égalitaire et coordonnée. Les réfugié.e.s sont donc contraint.e.s de faire ce qu'il leur est demandé mais personne ne contraint de manière précise les institutions cantonales de les accompagner à travers ce processus. De plus, les politiques cantonales jouent un rôle majeur dans l'intégration des réfugié.e.s ce qui risque de créer des discriminations entre ceux.celles-ci puisque certains cantons sont plus enclins à

¹⁸ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/201809150000/142.20.pdf>

¹⁹ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/201809150000/142.20.pdf>

²⁰ <https://www.bj.admin.ch/dam/data/bj/sicherheit/kriminalitaet/jugendgewalt/ber-integration-bfm-f.pdf>

accueillir des réfugié.e.s que d'autres. Leurs politiques divergentes sont inégalitaires et la Confédération se doit d'éviter toutes inégalités et discriminations entre les personnes. Dans le Code Civil, il est bien spécifié que :

« quiconque est blessé dans sa personnalité de manière illicite peut aller devant les tribunaux pour se protéger. Cependant les inégalités de traitement ne sont pas toutes contraires à la protection de la personnalité. Ce n'est que lorsque l'inégalité résultant d'une différence de traitement a pour but ou pour conséquence un abaissement ou une exclusion qu'il y a violation de la personnalité. » (Hausammann, 2008, p. 4).

Selon moi, cette loi démontre bien que le lien entre la discrimination et l'exclusion, ce que la loi des étrangers et la loi sur l'asile créent car selon le canton dans lequel les réfugié.e.s sont envoyé.e.s, ils.elles risquent d'être exclu.se.s et sont donc discriminé.e.s face à d'autres qui seront bien plus accompagné.e.s contre l'exclusion car ils mettent en place différentes mesures d'intégration.

2.3.6. Différences cantonales de l'intégration

Comme expliqué précédemment, la LAsi et la LEtr ne donnent que peu d'informations dans la manière dont l'intégration des étranger.ère.s devrait être réalisé. Il en ressort que c'est aux Cantons et aux communes de se charger de mettre en place divers programmes dans le but d'intégrer les étranger.ère.s de leur canton. Cette situation crée des différences de traitement entre les réfugié.e.s vivant dans des cantons différents puisque chacun a une politique plus ou moins favorisante vis-à-vis de l'intégration des étranger.ère.s. Je vais donner des exemples de différences cantonales entre Genève, Neuchâtel et le Valais pour illustrer mes propos.

Dans le canton de Neuchâtel, il semble important dans leurs politiques d'intégration de donner des droits civiques aux étranger.ère.s pour améliorer leur intégration. C'est pourquoi, ils favorisent la participation à la vie communautaire à travers cette forme en leur permettant de voter d'un point de vue communal et cantonal ainsi que d'être éligible dans les communes. *« Neuchâtel est devenu aujourd'hui le canton de Suisse qui confère le plus de possibilités de participation civique aux étrangers »* (Conseil d'Etat, 2007, p. 8)²¹. Cependant, le texte ne précise pas quels types de permis sont concernés par ce droit.

Dans le canton de Genève ainsi que dans celui du Valais, il semble plus prioritaire, de mettre l'accent sur l'aide à la formation et à l'emploi pour favoriser l'intégration. En effet, il existe toutes sortes de programmes mis en place pour donner accès aux étranger.ère.s à des cours de langue même quand ceux.celles-ci n'ont encore que le statut de requérant.e d'asile. Il existe dans ces programmes, des cours de français pour tous les niveaux, pour les femmes seules ou hommes seuls, des cours mixtes, pour les jeunes ou les moins jeunes. Le canton propose également des formations spécifiques à plusieurs emplois adaptés aux réfugié.e.s pour leur permettre de suivre des cours de français en même temps que de se former à un emploi. Tous les documents administratifs sont également traduits dans la langue d'origine du.de la migrant.e pour lui permettre de *« s'acclimater »* à son rythme tout en lui permettant de comprendre ce qui est inscrit. La notion de participation à

²¹ https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Documents/Rapports/2007/07041_CE.pdf

travers le travail est donc très présente dans ce canton car il existe aussi la contre-prestation :

« contre 300 CHF par mois les requérants d'asile et les réfugiés peuvent faire un travail d'utilité publique tel que : « la préparation de repas pour les NEM où les requérants d'asile apprennent la cuisine ainsi que les normes d'hygiène et de sécurité dans une cuisine industrielle avec un formateur d'adultes ; l'entretien des espaces verts ; l'entretien des locaux ; la menuiserie ; la métallurgie ; la peinture ; la buanderie ; etc. » Ainsi, les migrants « s'occupent », ont des responsabilités et se sentent utiles et valorisés » (Mugny, Ossipow, & Bolzman, 2012, p. 50)²².

Dans le canton du Valais, la notion de participation par le travail semble également prioritaire mais ils ont également mis en place nombre de mesures pour lutter contre la discrimination. Comme le démontre le rapport sur les programmes d'intégration cantonale *« les axes les plus cités sont ceux liés à l'apprentissage de la langue et à la lutte contre la discrimination, cette dernière étant une constante dans les projets »* (Gay, Pinho, Sollioz, & Waldis, 2012, p. 38)²³ comme par exemple *« le projet « Découverte du monde de l'asile » se distingue dans le sens qu'il a comme but premier de « faire découvrir le monde des requérants à la population locale » et vise prioritairement à lutter contre la discrimination. »* (Gay, Pinho, Sollioz, & Waldis, 2012, p. 37)²⁴.

Les différences sont donc bien visibles au vu des différents programmes existants et mis en place par les cantons. Cependant, ils s'articulent tous sur le même principe de base en matière d'intégration, l'accueil, la formation et l'emploi ainsi que la vie communautaire. Nous avons toutefois pu constater que selon les cantons dans lesquels un.e réfugié.e peut être placé.e, il n'y aura pas la même insistance sur chacun des trois points précédents. Il.elle se retrouvera dans un programme plus spécifique et plus en lien avec la politique locale comme par exemple, à Genève, il.elle aura des cours de langue et de formation spécialisé alors que dans le canton de Saint-Gall, il.elle sera plus poussé à participer à la vie locale en faisant partie d'associations.

²² <https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/publication/documents/rapport-hes-so-geneve.pdf>

²³ <https://www.hevs.ch/media/document/2/programme-integration-cantonal-valais-fev.-2012.pdf>

²⁴ <https://www.hevs.ch/media/document/2/programme-integration-cantonal-valais-fev.-2012.pdf>

3. Méthodologie

3.1. Introduction

Suite au cadre théorique de mon travail, je suis en mesure de redéfinir ma question de recherche ainsi que mes hypothèses de compréhension.

Ma question de recherche est la suivante :

« Comment les personnes ayant obtenu le permis B réfugié perçoivent l'intégration et mettent en place ce processus, avec les divergences de compréhension, les volontés du cadre légal régissant leur statut et leur parcours migratoire ? »

Cette question de recherche regroupe plusieurs questions que le cadre théorique a pu susciter et auxquelles nous essayerons de répondre. L'intégration est-elle comprise et interprétée de la même manière par tou.te.s ? Comment est-elle interprétée par les professionnel.le.s et les réfugié.e.s ? Quels sont les critères ou besoins prioritaires pour se sentir intégré ? Combien de temps prend l'intégration ? Pourquoi s'intégrer si la personne ne souhaite pas rester en Suisse ? Comment favoriser l'intégration des réfugié.e.s ? Et enfin, quelles sont les caractéristiques personnelles pouvant impacter l'intégration ?

Ces questions se réfèrent toutes à ma question de recherche et me permettront d'y répondre de manière plus précise et mesurable. En effet, celle-ci étant difficile à répondre de manière concrète et objective, ces sous-questions me serviront à étayer mon canevas d'entretien et mon attention sur ces aspects précis.

3.2. Hypothèses de compréhension

3.2.1. Les représentations et l'interprétation de l'intégration

Ma première hypothèse est que, **les professionnel.le.s et les réfugié.e.s n'ont pas la même définition de l'intégration**. Cela me fait me demander si cela influence la pratique professionnelle et donc sur la vie quotidienne des réfugié.e.s. En effet, certains aspects, tels que l'accès à un logement ou le regroupement familial sont prioritaires pour les réfugié.e.s alors que selon les professionnel.le.s, l'apprentissage de la langue et l'accès au marché de l'emploi prime. Les professionnel.le.s se concentreront donc prioritairement dans leur accompagnement individuel sur ces points alors que les réfugié.e.s ne pensent pas que c'est le plus important actuellement. En résumé, la définition de l'intégration diffère entre professionnel.le.s et réfugié.e.s et est-ce que cela peut impacter la relation entre eux ? Car le.la réfugié.e pourrait ne pas se sentir écouté.e et soutenu.e alors que le.la professionnel.le pourrait penser que le.la réfugié.e n'essaye pas de s'intégrer.

3.2.2. L'intégration, un processus long et difficile

Ma seconde hypothèse est que, **l'intégration est un processus qui s'inscrit dans le temps et qui englobe énormément de caractéristiques**. En effet, la littérature montre que le processus peut être plus long selon le sexe, l'âge de la personne, le lieu d'origine, son niveau de formation, sa profession, la présence ou non de sa famille, ses relations avec la population locale, etc. Ces caractéristiques semblent importantes à prendre en compte

dans l'accompagnement individuel des réfugié.e.s car comme le montrent les études citées dans le cadre théorique, l'intégration peut être culturelle, sociale, professionnelle, etc.

3.2.3. La conception de l'avenir en Suisse

Ma troisième hypothèse est que, **les réfugié.e.s ne cherchent pas tous à rester définitivement en Suisse**, ce que le cadre légal régissant leurs statuts ne semble pas prendre en compte. En effet, je pense que la LAsi et la LEtr parlent d'intégration pour des personnes souhaitant rester définitivement en Suisse et/ou se naturaliser à long terme. Les lois ne mentionnent pas vraiment l'intégration temporaire des personnes souhaitant repartir quand elles le pourront.

3.2.4. Les caractéristiques impactant l'intégration

Ma quatrième hypothèse est que, **les réfugié.e.s peuvent se sentir exclus et ressentir une difficulté à « s'intégrer » selon la manière dont l'arrivée a été vécue, la vision qu'ils.elles ont du cadre légal qui régit leurs statuts, l'accueil fait par la population locale, la participation à la vie de leurs communautés, leurs parcours migratoires, leurs vécus**, etc. En effet, beaucoup de conditions gravitant autour de l'intégration sont nécessaires pour permettre à la personne de « s'intégrer » et de se projeter dans sa vie en Suisse.

Afin de vérifier ces hypothèses, j'ai choisi comme terrain d'enquête l'Unité Réfugiés de l'Hospice Général à Genève que je connaissais bien pour y avoir effectué ma formation pratique.

3.3. Le terrain : L'Unité Réfugiés à Genève

3.3.1. La prise de contact

Ayant effectué ma formation pratique 1 à l'Unité Réfugiés qui s'occupe de tou.te.s les réfugié.e.s arrivés à Genève depuis moins de 7 ans. J'ai trouvé plus cohérent d'entrer en contact avec le réseau que j'ai déjà pu créer au lieu d'aller dans des foyers pour requérant.e.s d'asile et réfugié.e.s également géré par l'Hospice Général. Cela m'a permis de n'avoir qu'un interlocuteur direct pour me délivrer les autorisations requises.

Mon premier contact avec le terrain s'est fait par un échange de mails entre mon praticien formateur de formation pratique 1, la responsable d'unité et moi-même. Ma demande d'interviewer deux assistant.e.s sociales et sociaux a été discutée lors d'un colloque et deux d'entre eux.elles ont acceptés de répondre à mes questions. Nous nous sommes ensuite rencontrés en entretien et à la fin de celui-ci, ils.elles m'ont transmis les numéros de téléphone et emails de 5 bénéficiaires correspondant aux critères que je recherchais.

J'ai contacté ensuite les bénéficiaires qui ont également reçu.e un mail de leurs assistant.e.s sociales et sociaux leurs expliquant ma démarche. Parmi les 5, tou.te.s ont accepté.e et nous avons fixé des dates de rencontre individuelles.

Je n'ai pas choisi mes interlocuteur.trice.s, ni professionnel.le.s, ni réfugié.e.s, c'est l'institution qui les a choisis pour moi. Cependant ce n'est que suite à mes demandes que le choix de l'institution s'est porté sur eux.elles (correspondance aux critères et acceptation de la rencontre).

3.3.2. Les personnes interrogées

1. Assistant.e.s sociales et sociaux

Les personnes que j'ai rencontrées sont un assistant social et une assistante sociale travaillant chacun avec des réfugié.e.s depuis quelques années à l'unité des réfugiés statutaires de l'Hospice Général à Genève. Les deux ont une grande expérience de terrain que ce soit dans l'aide sociale ou dans les problématiques plus spécifiques aux réfugié.e.s. Leur travail est principalement axé sur l'accompagnement social, financier et administratif des réfugié.e.s statutaires.

Ci-dessous le tableau d'échantillon des deux professionnel.le.s rencontré.e.s.

Sexe

J'ai rencontré un assistant social et une assistante sociale pour avoir une vision plus générale qui ne serait pas forcément exprimée par des personnes de même sexe. De plus, l'unité comporte autant d'hommes que de femmes et d'avoir pu rencontrer les deux me permet de constater des différences entre les approches parfois genrées.

Métier

Les deux professionnel.le.s rencontrés sont des assistant.e.s sociales.aux car ce sont eux.elles qui sont amené.e.s, dans le canton de Genève à rencontrer les réfugié.e.s. Ils.elles sont amenés à travailler avec tou.te.s les réfugié.e.s du canton durant leurs 5 premières années de séjour même si la personne n'a pas besoin d'un soutien financier. Ce sont donc eux.elles les personnes de références en cas de question de la part des bénéficiaires.

Durée de l'emploi en tant qu'AS

Les deux professionnel.le.s rencontrés sont assistant.e.s sociales.aux depuis un certain nombre d'années. Lui, depuis 24 ans et elle depuis 21 ans. Cela me permet d'avoir des professionnel.le.s exerçant depuis longtemps dans le domaine et ainsi une vision d'ensemble sur le métier.

Durée de l'emploi dans le service

La durée d'emploi dans le service des réfugié.e.s est la même pour les deux, à quelques mois d'intervalle. Ils.elles exercent depuis 8 ans et connaissent un certain nombre de problématiques liées à cette population.

Tâches principales

Les tâches principales de leurs emplois sont pour l'assistant social principalement axées sur les droits et devoirs des réfugié.e.s vis-à-vis de leurs statuts en vue d'une intégration future. Pour l'assistante sociale, le travail est administratif et social car ces deux axes visent à l'intégration également.

Variables/ Personne	Sexe	Métier	Durée de l'emploi d'AS	Nombre d'années dans le service	Tâches principales
« Jean »	H	Assistant social	Depuis 1995	Depuis mars 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la collaboration de la personne • Veiller à ce que la personne ait accès à toutes les prestations dont elle a le droit • Intégration de ces personnes
« Amélie »	F	Assistante sociale	Depuis 1998	Depuis août 2011	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'administration de ces personnes • Suivis social en se concentrant sur l'intégration

2. Réfugié.e.s

Les autres personnes que j'ai rencontrées sont 5 réfugié.e.s avec des profils très variés les uns des autres, tant sur leurs parcours que sur leurs âges. Ci-dessous le tableau d'échantillon des 5 réfugié.e.s rencontré.e.s.

Sexe

J'ai rencontré 2 femmes et 3 hommes dans le but d'avoir des réponses et une vision plus représentative de la situation des réfugié.e.s à Genève. De plus, avoir une égalité parfaite entre homme et femme n'était pas possible avec 5 entretiens, le dernier choix s'est porté sur un homme car sa femme suivait des cours de français intensifs et était moins disponible pour une rencontre.

Age

L'âge était très varié, il est compris entre 24 et 60 ans. Un seul a moins de 30 ans, trois autres ont entre 30 et 50 ans et une dernière a 60 ans. Ces différences d'âge m'ont permis de mieux comprendre comment et par quoi passe l'intégration en fonction de celui-ci. De plus, cela m'apporte également des réponses beaucoup plus vastes que si je n'avais interrogé qu'une petite partie d'entre eux.elles.

Origine

Les origines sont également diverses et les raisons du départ du pays d'origine également. Par exemple, j'ai rencontré deux érythréen.ne.s, une tibétaine, un gambien et un afghan. Cela me permet également d'avoir une vision d'ensemble sur l'intégration vue par plusieurs nationalités ainsi que la vision qu'ils.elles avaient de la Suisse avant de venir.

Date d'arrivée en Suisse

Parmi les 5 personnes interrogées, toutes sont en Suisse depuis moins de 7 ans. Elles sont arrivées entre 2011 et 2015. Cependant, nous pouvons constater que les femmes interrogées sont arrivées avant les hommes. Ces différentes dates d'arrivée me permettent

de comprendre l'intégration comme un processus et d'essayer de découvrir les critères qui pourraient rendre l'intégration plus rapide ou non.

Niveau de formation et profession d'origine

Le niveau de formation de chacun.e est un peu moins varié que les origines mais j'ai quand même rencontré trois personnes qualifiées ayant reçu une formation en Ecole Supérieure ainsi que deux personnes n'ayant pas dépassées le cursus obligatoire (école primaire et cycle d'orientation).

Cependant, leurs professions d'origine sont très différentes les unes des autres. J'ai rencontré un politicien, une infirmière, un chauffeur de poids lourds, une femme au foyer et un directeur des ressources humaines. Ces professions ne sont que celles d'origine, aucun d'entre eux.elles ne l'exerce encore à ce jour.

Ces niveaux de formation et ces professions différentes me permettent de prendre en compte les difficultés d'apprentissage que certain.e.s pourraient rencontrer et ceux-ci jouent un rôle dans l'intégration de ces personnes.

Statut familial et présence en Suisse de la famille

Le statut familial des personnes rencontrées sont soit célibataires et sans enfants pour deux d'entre eux.elles, soit mariés avec un ou plusieurs enfants pour les trois autres.

Un seul d'entre eux a sa femme et son enfant présents en Suisse. Une femme a également deux enfants présents en Suisse, un autre en Suède et son mari en Erythrée. Le dernier n'a ni sa femme, ni ses enfants présents. Concernant les frères, les sœurs, les parents, pour aucun.e d'entre eux.elles, ils.elles ne sont présent.e.s en Suisse.

Tous ces profils sont donc très variés et cela apporte à mon travail des réponses également très différentes mais, parfois aussi, très similaires. Cela dépend donc de plusieurs autres facteurs personnels autres que ceux mentionnés précédemment.

Variables/Personnes	Sexe	Age	Origine	Date d'arrivée en Suisse	Niveau de formation	Profession d'origine	Statut familial	Présence de la famille en Suisse
« Adama »	H	44	Gambie	2014	Ecole supérieure	Diplomate	Marié avec enfants	Non, réfugiés en Allemagne
« Karma »	F	38	Tibet	2012	Ecole primaire	Femme au foyer	Célibataire sans enfants	Non
« Segan »	F	60	Erythrée	2011	Ecole supérieure	Infirmière	Mariée avec enfants	Non
« Teodros »	H	24	Erythrée	2015	Cycle d'orientation	Chauffeur de poids lourds	Célibataire sans enfants	Non
« Samir »	H	38	Afghanistan	2015	Master en école supérieure	Directeur des ressources humaines	Marié avec un enfant	Oui

3.4. L'outil de récolte de données

L'outil que j'ai choisi pour récolter mes données est l'entretien semi-directif. J'ai choisi cet outil car il me semble plus qualitatif et approprié pour cette thématique : à savoir comprendre le point de vue des réfugié.e.s et des professionnel.le.s sur l'intégration des premier.ère.s. De plus, cela permet de laisser des libertés à la personne interrogée tout en ayant une base de questions préétablies pour étudier les attitudes et les perceptions de la personne. Cela me permet également d'inciter la personne à raconter ce qu'elle vit ou ce qu'elle a vécu en ajustant mes questions en fonction de ce qu'elle vient de dire. J'ai également posé des questions ouvertes dans le but de ne pas entraîner de réponses fermées (oui, non) ou de ne pas pouvoir pré-supposer la réponse. Cela permet aussi de laisser la personne interrogée développer ses réponses selon ses envies et la nécessité qu'elle ressent.

Je pense que l'entretien qualitatif est favorable avec une population comme les réfugié.e.s car cela permet à la personne de développer ou non ses réponses et de m'apporter des pistes supplémentaires. Le questionnaire risque également de ne pas être compréhensible ce qui risquerait d'entraîner des réponses faussées. J'ai surtout posé des questions sur l'accueil, l'intégration et sur la vie en Suisse aux réfugié.e.s mais également aux professionnel.le.s (*C.f. annexe 2*) pour répondre à mes hypothèses car je pense que ces thématiques peuvent englober toutes sortes de réponses et apporter un regard différent sur celles-ci.

3.5. Déroulement de l'entretien

Les entretiens avec les professionnel.le.s se sont déroulés dans les bureaux des assistant.e.s sociaux et sociales et les entretiens avec les réfugié.e.s se sont déroulés dans les locaux de la HETS de Genève pour permettre une rencontre plus discrète et intime que dans un lieu public. De plus, le lieu étant plus neutre que le logement des bénéficiaires cela a permis de favoriser la parole libre sans contraintes extérieures. Les entretiens ont duré entre 30 minutes et 1h30, cela dépendait fortement de mon interlocuteur.trice.

L'entretien a commencé par une présentation de qui je suis et de la raison pour laquelle je suis venue à leur rencontre. J'ai expliqué l'intérêt que j'avais pour cette thématique et de quoi parle ce travail de recherche. J'ai également mentionné l'aspect respectueux de ce travail et le droit de refuser de répondre si une ou des questions les dérangeait ou étaient trop intrusives. Ces explications ont permis de mettre la personne en confiance et de créer un début de relation basée sur le respect.

Durant l'entretien, j'ai enregistré au dictaphone les réponses des personnes interrogées dans le but d'être plus attentive et à l'écoute de celles-ci. Je leur ai expliqué que c'est pour être plus attentive et que je serais la seule à réécouter cet enregistrement.

De plus, je n'ai pas cherché à connaître les réfugié.e.s avant leur rencontre car cela m'a permis de les découvrir en même temps qu'ils.elles me découvrent. Cela m'a également permis d'être plus objective sur leurs réponses et de ne pas me faire d'opinion préalable.

Les entretiens se sont tous déroulés de manière respectueuse et aucun.e d'entre eux.elles n'a refusé.e de répondre aux questions. Chacun.e a pris le temps de répondre de manière

honnête et compréhensif.ve. Tous les entretiens ont duré entre 45 minutes et 1h15 selon l'interlocuteur.trice.

Concernant la retranscription, j'ai réécouté les entretiens pour les retranscrire au complet et de manière à être au plus près de ce qui a été dit durant l'entretien. Suite à la retranscription j'ai supprimé les documents audio et n'ai cité aucun nom dans mes documents pour permettre la confidentialité promise aux personnes rencontrées. J'ai ensuite organisé les données en mettant toutes les réponses données à une question dans un tableau ainsi qu'en ajoutant un nom fictif à la personne pour pouvoir faire des liens entre les différentes questions et les différentes réponses données par les personnes (exemple ci-dessous).

Question : « Y'a-t-il des difficultés que vous/les réfugiés rencontrez en Suisse ? »	
« Adama »	« <i>Le plus difficile c'est la langue, avant c'était le froid, il y a aussi la culture car on est pas de la même culture. C'est très difficile de s'adapter et aussi c'est difficile de trouver un travail. »</i>
« Karma »	« <i>Des difficultés, pas vraiment, je ne pense pas. »</i>
« Segan »	« <i>Rien n'était difficile, juste le français, maintenant ça va mais avant j'avais des difficultés pour parler. Je cherchais des personnes qui parlaient anglais. »</i>
« Teodros »	« <i>La langue et le travail aussi. Et en troisième le logement. »</i>
« Samir »	« <i>Des difficultés bien sur parce que comme j'ai dit, j'aimerais rester dans mon pays pour travailler pour mon peuple qui a besoin de moi, de ma femme car ma femme va devenir médecin, c'est dommage que je sois partis mais en tout cas c'était très difficile pour moi de trouver quelqu'un pour faire les voyages, un trafic. »</i>
« Jean »	« <i>Les difficultés sont surtout par rapport à leurs statut, leurs valorisation, le logement car comme on le sait le marché immobilier à Genève est saturé, ils ne peuvent pas être chez eux, se retrouver, se dire je suis enfin chez moi. Il y a aussi le marché du travail car certains secteurs sont contrôlés par des communautés qui ne les acceptent pas.»</i>
« Amélie »	« <i>Les difficultés qu'ils me disent, c'est de pouvoir avoir des liens avec la population genevoise. Beaucoup restent dans leurs communautés car ils ne savent pas comment entrer en contact. »</i>

3.6. Impressions personnelles

Avant de commencer mes entretiens, j'avais éprouvé certaines craintes telles que la mauvaise compréhension de mes questions puisque les réfugié.e.s interrogés venaient sans interprètes ou que mes questions soient trop intrusives et qu'elles leur fassent peur.

Cependant, aucune d'entre elles n'a été ressentie durant les entretiens. Je pense que la confiance a su être établie dès le début ce qui a permis aux réfugié.e.s de se sentir suffisamment à l'aise pour répondre de manière spontanée et sans crainte.

3.7. Ethique

Les éléments auxquels j'ai fait particulièrement attention car ils sont importants selon moi, sont la confidentialité en premier car j'ai réalisé les entretiens à la HETS de Genève durant les vacances scolaires pour éviter de poser des questions quand d'autres personnes sont présentes et peuvent écouter. De plus, j'ai supprimé les noms et attribué un nom fictif à chacune des personnes rencontrées pour éviter qu'elles ne soient reconnaissables. Et en second, l'importance de favoriser et de permettre la parole libre pour que les personnes

puissent dire ou ne pas dire certaines choses. En effet, j'ai évité d'insister sur les questions qui n'ont pas été explicitées dans le but de laisser la personne décider de ce qu'elle souhaite partager avec moi.

3.8. Axes d'analyse

Suite à l'organisation de mes données, plusieurs axes d'analyse sont ressortis :

En premier, « *Le rôle de l'accueil* » qui englobe le premier contact avec la population locale, les notions d'installation permanente, de participation à la vie locale et de projection dans l'avenir.

En second, « *Les facteurs d'intégration* » qui sont nombreux et prennent en compte tant les caractéristiques propres aux personnes comme le vécu et le parcours migratoire que les facteurs sociaux comme la langue, le statut, le travail, etc.

Et enfin, « *Le rôle des professionnel.le.s* » qui souligne de nombreux dilemmes ainsi que leur rôle dans l'accompagnement qu'ils.elles font aux réfugié.e.s.

4. Analyse des données

4.1. L'importance de l'accueil dans l'intégration

➤ L'accueil réservé aux réfugié.e.s en Suisse

L'accueil qui est donné aux réfugié.e.s, précédemment requérant.e.s d'asile, arrivant en Suisse a son importance dans la manière dont il.elle reconstruira son identité. En effet, celui-ci permet aux personnes d'identifier le comportement demandé et de s'approprier la culture locale dans le but de favoriser son intérêt à s'intégrer. Plus l'accueil est agréable, plus la personne se reconnaîtra dans l'attitude qui lui sera demandée, moins il est agréable, moins la personne cherchera à leur ressembler (Jacob, 1993).

D'après les réfugié.e.s interrogé.e.s, quatre d'entre eux.elles trouvent la manière dont ils.elles ont été accueilli.e.s, entre 2011 et 2015, plutôt bonne et agréable. Ils.elles expliquent que les personnes qu'ils.elles ont rencontré étaient à l'écoute et cherchaient à les aider. Ils.elles précisent également que celles-ci étaient vraiment très gentilles et que l'accueil réservé aux réfugié.e.s en Suisse est vraiment très bien pensé et organisé.

« Je pense que c'est très, très positif. J'ai beaucoup apprécié les choses qu'ils ont faits, c'était très organisé à mon avis, peut-être quelqu'un d'autre pense autre chose. C'est parfaitement bien rangé, il y a des possibilités pour travailler, pour continuer ses études, pour moi c'était une expérience positive. » Samir, Afghan, arrivé en 2015

Ces aspects positifs leur donnent confiance en l'avenir et leur permettent de s'y projeter. Comme l'explique A. Jacob (1993), l'état d'esprit dans lequel se trouve la personne a une influence très forte sur le processus d'intégration et la manière dont la personne se sent accueillie est fondamentale.

La manière d'être accueillis dans un pays et surtout pour les personnes ayant fui a une grande importance si l'on souhaite les intégrer de manière durable. En effet, les réfugié.e.s ont dû quitter de manière forcée leur pays et cherchent un lieu de vie serein où ils.elles pourront s'installer. Mais pour que la personne s'installe dans les meilleures conditions possibles et dans une attitude favorisant l'intégration, celle-ci doit se sentir accueillie pour qu'elle puisse s'imprégner des us et coutumes locales.

L'accueil influence la motivation à s'intégrer qui peut se ressentir sur le niveau de motivation de la personne à participer à la vie sociale et économique du pays. De plus, plus les perspectives d'avenir sont en lien avec cette motivation, plus la personne démontre son envie et son ambition de s'intégrer. Ces deux notions permettent en partie d'évaluer l'accueil qui a été fait aux réfugié.e.s, précédemment requérant.e.s d'asile.

Cependant, nous pouvons constater que l'accueil qui leur est réservé en Suisse est surtout administratif. En effet, ils.elles rencontrent en premier lieu des institutions.

« Les premiers jours, j'étais à Vallorbe. Quand je suis arrivé c'était vers 19h et les gardiens m'ont dit qu'il n'y avait plus de place pour moi mais que je devais revenir le lendemain. Donc je suis resté dans une salle à côté du bâtiment pour dormir là-bas. » Adama, Gambien, arrivé en 2014

➤ La vision de l'avenir en Suisse

Les perspectives d'avenir exprimées par les réfugié.e.s sont importantes car elles démontrent la motivation et l'envie de participer ou non à la vie économique et sociale de la Suisse. Cette participation est au cœur du processus d'intégration car selon B. Delaunay, M. Le Clainche, H. Rihal et L. Rouba (2006, p. 809), l'intégration est la participation active à la vie économique du pays dans lequel une personne réside. Ce qui signifie que, du point de vue de la société dominante, la personne doit pouvoir exercer un emploi, payer des impôts et/ou suivre une formation en vue de contribuer au bon fonctionnement du pays d'accueil.

En grande majorité, les réfugié.e.s interrogé.e.s expliquent vouloir exercer un emploi dans un plus ou moins long terme.

Par exemple,

« Je vais continuer mon travail et si j'ai la chance j'aimerais bien faire être soignante qualifiée. » Karma, Tibétaine, arrivée en 2012

Ou encore

« Je ne sais pas mais j'aimerais trouver un travail comme conducteur de poids lourds. » Teodros, Erythréen, arrivé en 2015

De plus, une réfugiée explique qu'avec son âge avancé elle voit son avenir à la retraite mais que ses enfants travailleront pour l'aider à ne pas coûter trop cher à la société.

« Je pense que je serais à la retraite, que mes enfants travaillent. Que je visite l'Europe avec l'aide de mes enfants pour aller en vacances et pas recevoir de l'argent de la Suisse. » Segan, Erythréenne, arrivé en 2011

Cependant, certain.e.s semblent devoir se justifier, comme par exemple ce réfugié qui explique qu'il n'est pas venu en Suisse pour profiter mais bien pour participer à la vie économique.

« Je pense que j'aurais un bon travail et une belle vie je pense parce que je ne suis pas venu en Suisse pour profiter et être tranquille devant la télé. Je suis venu pour travailler, pour continuer, j'ai travaillé chez moi et ici aussi, j'aimerais travailler, contribuer pour le mieux de la société suisse. Pour que je puisse rembourser quelque chose à la société qui m'a donné beaucoup de choses, c'est le but et aussi pour mon fils. » Samir, Afghan, arrivé en 2015

Cela montre que les réfugié.e.s savent quelles sont les obligations légales les concernant, comme s'intégrer par exemple, mais ne se sentent pas forcément légitimes à percevoir un soutien financier de la Suisse. En effet, le fait de prouver qu'il n'est pas venu pour profiter sous-entend qu'il ressent une peur de ne pas être accepté et qu'il connaît les préjugés à l'égard des réfugié.e.s. Il exprime également le souhait de *« rembourser quelque chose à la société »* en contribuant activement à la vie économique.

Ces motivations et la vision de l'avenir en Suisse en disent long sur le processus d'intégration dans lequel ils.elles sont inséré.e.s. En effet, ils.elles sont en cours

d'intégration entre les étapes 3 et 4 décrites par A. Jacob (1993). Donc, si la personne se visualise dans l'avenir avec l'objectif principal de participer à la vie locale, celle-ci est en bonne voie pour être considéré comme intégré ou en cours d'intégration. Cependant, le processus dans lequel ils.elles se trouvent est long et comprend de nombreuses caractéristiques pouvant l'impacter et/ou la ralentir.

4.2. Les facteurs d'intégration

a. Individuels

➤ **Le vécu et le parcours migratoire ont un impact**

Le parcours migratoire et le vécu de la personne réfugiée sont à prendre en considération lorsque l'on parle d'intégration. En effet, comme le souligne M.-A. Grima (2006) ces notions sont similaires à des traumatismes pouvant impacter fortement l'état psychique de la personne à cause des nombreuses ruptures que cela a créé. Ces traumatismes risquent de ralentir le processus d'intégration car la personne doit d'abord pouvoir faire face aux ruptures engendrées par sa migration avant de pouvoir s'adapter aux comportements attendus par la société d'accueil.

Seule l'une des réfugiés interrogés a parlé de manière volontaire et spontanée de l'impact négatif que la migration a eu sur elle. De l'état psychique dans lequel elle se trouvait à son arrivée.

« J'étais triste et j'étais paralysée, j'avais beaucoup de problèmes, j'ai été hospitalisée, je voulais mourir. Je ne mangeais plus, je n'acceptais pas le traitement. » Segan, Erythréenne, arrivée en 2011

Ce qu'elle décrit ressemble principalement aux propos de F. Duparc (2009), expliquant que le plus grand traumatisme, en dehors des changements environnementaux, est celui de l'identité qui entraîne une perte de connaissance de soi et qui peut amener les personnes à des situations de désespoir intense, voir au suicide. Ce sentiment de mal-être aurait pu être accentué si la personne se trouvait forcée de s'intégrer rapidement car il fallait d'abord lui permettre de se retrouver elle et son identité avant d'entamer le processus d'intégration. Puisque celle-ci se trouve entre l'assimilation de la culture du pays d'accueil et celui d'origine dont elle n'avait plus de repères.

L'un des réfugiés interrogés explique également que le vécu et le parcours migratoire est difficile mais il explique ne pas vraiment savoir ce qu'il a ressenti car c'est un sentiment étrange, mêlant positif et négatif.

« C'est un mélange de sentiments. Par exemple, j'étais heureux d'avoir sauvé ma vie et que je suis dans un pays qui respecte les lois et l'humanité. Mais j'étais aussi très triste parce que j'ai tout laissé derrière. Toute ma vie, toutes mes propriétés, j'avais une très bonne vie là-bas. » Samir, Afghan, arrivé en 2015

Cette personne ne se trouve pas dans une perte de son identité comme la personne précédente, mais la perte de repères est également vécue comme difficile. En effet, il dit

avoir tout quitté de sa vie précédente mais ne semble pas avoir rompu avec son identité d'avant la migration.

Cependant, il semble important de souligner que la rupture avec la vie d'avant et son identité est un fait faisant intégralement partie du processus d'intégration. Car elle permet de reconstruire son présent et son futur sur une base plus solide et favorable à la personne. Cela lui permettrait ainsi d'aller de l'avant même si cette phase semble longue et difficilement surmontable pour les personnes (Jacob, 1993). Il est de ce fait important de ne pas minimiser cette partie et de la considérée comme essentielle à l'intégration.

➤ La vision de la Suisse et ses difficultés

L'image que les réfugié.e.s se font de la Suisse ainsi que les difficultés qu'ils.elles vivent peuvent impacter leur intégration. Comme l'explique R. Mokoukolo et D. Pasquier (2008) l'intégration c'est le fait de garder une partie de son identité tout en s'adaptant aux attentes et aux normes du pays d'accueil. Cependant, si ces normes formelles ou informelles ne conviennent pas à la personne et ne peuvent pas s'accorder avec son identité, celle-ci risque fortement de se marginaliser, c'est-à-dire, ne plus entretenir de relations avec le pays d'accueil (Fortin, 2000)²⁵. De plus, comme l'explique A. Jacob, l'intégration d'après lui ne se met en place qu'à partir du moment où la personne se sent prête à participer à la vie locale car elle ne ressent plus un si fort décalage avec celle-ci.

Le premier constat est que quatre réfugié.e.s interrogé.e.s sur cinq n'ont pas choisi la Suisse comme destination finale de leur voyage migratoire mais que malgré cela ils.elles se disent tou.te.s être satisfait d'être en Suisse et à Genève. Cette vision positive permet à la personne de se projeter dans l'avenir et donc d'être encore plus motivée à s'intégrer car le fait d'apprécier le pays d'accueil pour la personne migrante ans favorise les relations avec la population locale puisque celle-ci essaiera plus rapidement de créer des liens, de connaître le système et les normes. Selon R. Mokoukolo & D. Pasquier (2008) la vision que les réfugié.e.s se font de la Suisse aurait un impact car l'intégration « *visant à répondre au besoin des individus d'apprendre des compétences et d'acquérir des qualifications culturelles spécifiques afin de prospérer et survivre dans un contexte culturel donné cette médiation opérerait dans ce que l'on pourrait appeler une zone de proche développement acculturatif ou « zone proximale d'acculturation » (ZPA) agissant par le biais d'activités favorables à l'installation de nouveaux schèmes de pensée et de se penser dans un contexte social et culturel dominant* ».

« *En Suisse, on est libre ... Pas comme chez nous. En plus ici c'est tout vert, et puis il y a la neige et tout ça. Après je parle aux personnes âgées de l'EMS et on rigole beaucoup parce qu'ils me disent " Hein, vous aimez pas le soleil ? "* » Karma, Tibétaine, arrivée en 2012

Cependant, malgré une vision plutôt positive de la Suisse, le second constat est que les difficultés rencontrées par les réfugié.e.s interrogé.e.s rendent leur intégration plus compliquée. En effet, ces difficultés les démotivent et sont une épreuve supplémentaire à franchir. Ces difficultés sont principalement liées à l'importance de la société d'accueil dans

25

<https://depot.erudit.org/bitstream/000937dd/3/FORTINPour%20en%20finir%20avec%20l%27integration.pdf>

l'intégration des étranger.ère.s. D'après T. Petersen (2017), c'est à la société d'accueil de tout mettre en œuvre dans le but d'amener cette intégration réussie et que celle-ci reflèterait le taux d'effort de la population pour permettre l'acceptation et ainsi éviter l'exclusion du.de la migrant.e. La lutte contre la discrimination raciale accompagnée d'une inclusion à la société, à travers le lieu d'habitation par exemple ou l'école, favoriserait le bon déroulement du processus. Selon lui, l'intégration réussie résulte donc d'efforts communs pour éviter l'exclusion et donc l'acceptation de l'autre dans la société.

« *Le plus difficile c'est la langue, avant le froid et il y a aussi la culture car on n'est pas de la même culture. C'est très difficile de s'adapter et aussi c'est difficile de trouver du travail* »
Adama, Gambien, arrivé en 2014

Néanmoins, tou.te.s se disent motivés mais ralentis par ces facteurs sociaux défavorisant l'intégration. L'accumulation de tous ces facteurs sociaux à ceux dit individuels sans en ajouter liés au cadre légal régissant le statut des réfugié.e.s (LAsi et LEtr) ont déjà un impact important sur le moral et les efforts faits par ces personnes.

b. Sociaux

➤ Le permis de séjour et la reconnaissance du statut

Le processus d'intégration peut être influencé par divers facteurs, environnementaux et/ou personnels, comme vu dans la partie précédente. Cependant, elle peut également être favorisée par différents facteurs administratifs comme l'octroi du permis de séjour et la reconnaissance du statut.

En effet, parmi les réfugié.e.s interrogé.e.s, tou.te.s ont obtenus le permis B réfugié. Cette obtention d'un statut et du permis a été accueillie de manière très positive par ces personnes car ils.elles voient maintenant plus sereinement leur avenir.

Grâce à l'obtention du permis, l'une des femmes interrogées dit avoir pu faire venir ses enfants et que son moral s'est fortement amélioré à leur arrivée. Ses ambitions et son envie de participer à la vie locale ont grandi. Pour le bien-être de ses enfants elle cherche à s'impliquer d'avantage dans des associations et de rencontrer des personnes résidentes pour montrer l'exemple à ses enfants.

« *Avant le permis j'étais triste, mais maintenant tout va mieux, mes enfants sont là.* » Segan, Erythréenne, arrivée en 2011

L'obtention du permis favorise également l'avancement des projets personnels tels que l'accès à la scolarité car :

« *Le master coûte aussi moins cher pour quelqu'un qui a un permis. Vous êtes libre et votre future est plus sur maintenant. Vous êtes sûr que vous pouvez travailler maintenant, avancer avec votre projet, n'importe quel projet. Mais quand j'ai eu mon permis N je ne savais pas.* » Samir, Afghan, arrivé en 2015

L'accès facilité aux études permet aux personnes de se former pour ainsi accéder plus facilement au marché de l'emploi en Suisse. Celui-ci est de plus en plus difficile et demande

pour la majorité des emplois un diplôme que les personnes sans statut, ni permis, n'arrivent que rarement à financer.

La reconnaissance du statut de réfugié fait également partie des facteurs influençant l'intégration puisque la personne peut se sentir acceptée et exister dans la société d'accueil car elle ne se sent plus aussi invisible. En effet, cela permet de rendre leur présence plus légitime aux yeux de la société d'accueil qui fera plus d'efforts d'intégration pour la personne. Comme l'explique G. Labrecque (2014), la société d'accueil améliore l'intégration d'une personne si tou.te.s collaborent ensemble.

➤ **Le travail pour se sentir intégré**

Le travail est considéré par certain.e.s auteur.e.s comme l'une des parties principales de l'intégration. En effet, d'après S. Fortin (2000)²⁶ :

« La notion d'intégration engage tantôt une évolution, un mouvement sur le plan identitaire où il est question de culture(s), tantôt un processus concret d'établissement, telle une participation économique ou politique. »

La participation économique se fait en grande partie grâce à l'emploi puisque la personne qui travaille perçoit un salaire, paye des impôts et participe au bon fonctionnement de la société.

Selon la société dominante, l'emploi favorise l'intégration professionnelle de la personne et est mis en avant par les professionnel.le.s interrogé.e.s car il permet à la personne de s'en sortir seule avec ses propres ressources et d'avoir une place dans la société.

« Parmi les étapes de l'intégration, il y a pour moi le savoir-faire. C'est-à-dire acquérir des compétences, un statut professionnel. Pour moi c'est aussi, si possible, une autonomie financière, ça passe par la profession. Financière et matérielle dans tous les sens du terme, se sentir possédant, son argent, sa maison, son statut. Et surtout se sentir avoir une place dans la société d'accueil. » Amélie, assistante sociale auprès des réfugiés depuis 2011

Cet avis est également partagé par les réfugié.e.s interrogé.e.s car ils.elles expriment également la participation à la société par l'emploi.

Cependant, nous pouvons constater qu'une seule des personnes interrogées exerce un emploi. Cela nous permet de montrer qu'il existe un fort décalage dans la manière de concevoir l'intégration entre les politiques suisses et la réalité des réfugié.e.s. Selon C. Bolzman (2013), l'importance mise par les politiques d'intégrer par le travail relève de valeurs propres aux sociétés industrialisées. De plus, il explique également qu'il est plus simple de mesurer l'intégration à travers des critères économiques que sociaux. Cela pourrait expliquer pourquoi le canton de Genève met principalement l'accent sur la formation et l'emploi.

26

<https://depot.erudit.org/bitstream/000937dd/3/FORTINPour%20en%20finir%20avec%20l%27integration.pdf>

Cette manière de concevoir l'intégration de la part des politiques suisses met également en avant les obligations différentes entre suisses et étranger.ère.s. En effet, l'une des personnes interrogées ne participe pas de manière économique puisqu'elle est en étude et ne serait pas considérée, par les politiques suisses comme intégrée. Cependant, les étudiant.e.s suisses n'ont pas la même obligation et leur intégration n'est pas remise en cause par l'aspect économique.

Ces différences de traitement posent la question suivante : la politique d'intégration en Suisse est-elle discriminatoire ?

L'emploi ne permet donc pas de dire qu'une personne est intégrée ou non puisque d'après R. Mokoukolo & D. Pasquier (2008), dès le premier contact entre le.la migrant.e.s et la société d'accueil, le processus d'intégration est mis en marche. Tou.te.s les réfugié.e.s seraient donc intégrés à des degrés et des axes différents.

➤ **L'âge**

L'âge fait partie des facteurs influençant l'intégration car il relève d'un aspect structurel de notre société. En effet, il est difficile à 60 ans de trouver un emploi pour s'intégrer professionnellement.

Parmi les personnes interrogées, l'âge est, pour l'une d'entre elles la raison principale de ses difficultés à s'intégrer car elle dit être trop âgée pour trouver un emploi ce qui implique une intégration professionnelle plus difficile. Cependant, elle dit faire du bénévolat et rencontrer beaucoup de personnes résidentes ce qui favoriserait son intégration sociale.

« J'ai fait beaucoup de français mais peut-être à cause de mon âge je ne trouve pas. Mais j'aime aider les autres car ils m'ont toujours aidé c'est pour ça que je suis bénévole aux Pâquis depuis 5 ans dans une association qui cuisine pour les personnes SDF. Mais maintenant j'ai 60 ans, dans 4 ans la retraite qui m'engagerais? » Segan, Erythréenne, arrivée en 2011

Cette personne a trouvé comment mettre en place d'autres stratégies pour s'intégrer sans passer par la voie professionnelle. De plus, le facteur de l'âge n'est pas exprimé par les autres personnes interrogées qui sont plus jeunes qu'elle et qui n'ont pas les mêmes difficultés liées à celui-ci.

➤ **Les contacts avec la population locale pour s'intégrer**

Il existe plusieurs types d'intégration, elle peut être culturelle, professionnelle mais également sociale. C'est cette dernière qui est principalement concernée par les relations entretenues avec la population locale.

Dans l'intégration sociale, les contacts et les relations sociales sont prises en compte ainsi que les conditions de vie et la participation à la communauté.

L'intérêt pour eux.elles de rencontrer des personnes résidentes se trouve surtout dans le fait que celles-ci peuvent les aider à s'intégrer de différentes manières. En effet, d'après A. Jacob (1993), la présence et la connaissance de personnes résidentes favoriserait d'avantage l'intégration des réfugié.e.s. Durant l'étape trois, celle de l'apprentissage, cette spécificité serait un atout principal pour une intégration plus rapide et agréable.

Cependant, la majorité des réfugié.e.s interrogé.e.s expriment n'avoir que peu de contacts avec des personnes locales même si toutes en ont au moins quelques-uns. Le sport est mis en avant pour rencontrer des résident.e.s par l'un des réfugiés rencontrés. Il explique participer beaucoup à la vie locale grâce à son club.

« Je fais du sport avec des gens suisses, mes amis sont suisses et de pleins de pays. Ils m'aident à m'intégrer avec les habitants. » Teodros, Erythréen, arrivé en 2015

Le bénévolat est également l'un des éléments mis en avant pour rencontrer des personnes résidentes. Deux des personnes interrogées expliquent avoir des ami.e.s grâce à leur participation dans les associations et que ces contacts les aident beaucoup dans leur processus d'intégration.

« Mes amis de l'association c'est des genevois. Je les invites à la maison car ils m'ont beaucoup beaucoup aidé. » Segan, Erythréenne, arrivée en 2011

De plus, l'école, même si elle favorise l'intégration professionnelle, participe également à l'intégration sociale des réfugié.e.s. En effet,

« L'école, fonctionnant à la fois comme un lieu de déculturation, notamment au contact des autres élèves, et de socialisation privilégié, lui a permis de trouver des familles secondaires, à l'intérieur desquelles s'est mis en branle un double processus d' " acculturation matérielle " (les " contenus de la conscience psychique "), et d' " acculturation formelle " (les " manières de penser et de sentir "). » (Gallet, 2004, p.88)

L'un des réfugié.e.s rencontré.e.s explique également que sans l'école il ne rencontrerait personne en dehors car il n'en a pas le temps et ne saurait pas comment faire. Il explique que la rencontre est difficile et gênante parce qu'aborder des personnes dans la rue peut être mal vu.

Cependant, seul.e.s deux des personnes interrogées affirment avoir de réels ami.e.s genevois. Pour les autres, ils.elles expliquent rester principalement dans leurs communautés sans pour autant se sentir mal intégré.

➤ **La langue, un outil relationnel**

La langue est décrite par les professionnel.le.s interrogés comme l'outil principal permettant l'intégration des réfugié.e.s. Cet outil permet à la personne de tisser des liens avec la population locale, c'est-à-dire, s'intégrer socialement, mais aussi de se former ou de trouver un emploi car les employeurs demandent en grande majorité un niveau de français permettant la communication.

« Les étapes de l'intégration c'est d'abord la langue car pour moi, c'est pouvoir comprendre et se faire comprendre. Sans cela les réfugiés ne peuvent pas créer des liens et par conséquent s'intégrer. » Amélie, assistante sociale auprès des réfugiés depuis 2011

Le discours est le même du point de vue des réfugié.e.s interrogé.e.s, le français est également un élément important et facilitateur d'intégration car il permet de se comprendre, de se former et de trouver un emploi.

« J'aimerais bien apprendre plus le français pour faire la formation d'aide-soignante. En plus, c'est difficile la vie à Genève sans parler le français, on peut beaucoup confondre ce qui est dit. Pour moi, le français c'est vraiment très très important. » Karma, Tibétaine, arrivée en 2012

Cependant, certain.e.s expliquent que d'après eux.elles l'anglais pourrait suffire à se faire comprendre et à créer des liens avec la population locale puisque de nombreuses personnes parlent anglais à Genève. Par exemple, l'une des femmes interrogées explique que même sans le français elle pouvait s'en sortir et communiquer grâce à l'anglais.

« Quand je ne parlais pas le français j'arrivais quand même à parler parce que je trouvais toujours des personnes qui parlaient anglais. » Segan, Erythréenne, arrivée en 2011

Ce discours est surtout tenu par les personnes interrogées trouvant le français difficile à apprendre. En effet, ils.elles disent qu'il y a trop de règles grammaticales, de conjugaison et que les sons sont difficiles à prononcer.

« C'était difficile les sons, on écrit toutes les lettres mais on ne prononce pas toutes les lettres et puis il y a beaucoup d'exceptions, beaucoup de conjugaison et la prononciation des mots, des fois quand je ne trouve pas le mot, j'essaye d'en trouver un en anglais comme ça je change la prononciation et des fois ça marche ». Adama, Gambien, arrivé en 2014

Cependant, le français même étant décrit comme difficile reste un facteur considéré comme un facilitateur d'intégration puisque c'est l'axe sur lequel les Cantons mettent le plus de moyens (Gay, Pinho, Sollioz, & Waldis, 2012)²⁷.

De plus, la langue est décrite par M. Wieviorkadu (2008) comme l'intégration culturelle. D'après lui, celle-ci fait partie intégrante du processus d'intégration et serait l'une des conditions à acquérir pour pouvoir être intégré culturellement.

Pour terminer, l'une des professionnel.le.s interrogée explique que les réfugié.e.s expriment avoir des difficultés à rencontrer des résident.e.s. En effet, ils.elles ne savent pas vraiment comment entrer en contact avec la population et la langue serait, d'après elle l'une des raisons. La langue serait donc réellement un outil favorisant l'intégration car elle permet d'entrer en contact et en relation, c'est-à-dire, de participer socialement.

« Les difficultés qu'ils me disent, c'est de pouvoir avoir des liens avec la population genevoise. Beaucoup restent dans leurs communautés car ils ne savent pas comment entrer en contact. C'est pourquoi quand on leur dit que le français il faut le pratiquer ils répondent mais je ne sais pas avec qui. Donc pour moi c'est les contacts avec la population. » Amélie, assistante sociale auprès des réfugiés depuis 2011

La différence entre les discours des professionnel.le.s et des réfugié.e.s se retrouve principalement par rapport aux représentations que les professionnel.le.s se font de la situation et des besoins des réfugié.e.s. Cependant, ceux.celles-ci parlent principalement de l'importance de la langue pour pouvoir participer et entrer en contact.

²⁷ <https://www.hevs.ch/media/document/2/programme-integration-cantonal-valais-fev.-2012.pdf>

➤ **Le rôle de la communauté d'origine dans l'intégration des migrants**

La communauté d'origine joue un rôle important dans l'intégration des réfugié.e.s car elle permet de faire le lien entre la communauté d'origine et celle d'accueil. En effet, selon A. Sijelmassi (2011), les personnes ayant vécu un parcours similaire sont souvent plus soudées ce qui permettrait à la personne de se repérer et de se positionner sur son identité. Ce positionnement identitaire favoriserait l'intégration de celle-ci puisque le lien avec sa culture d'origine reste présent et ne crée pas une rupture supplémentaire.

De plus, certain.e.s réfugié.e.s interrogé.e.s expriment l'importance de celle-ci car elle ferait le pont entre le.la réfugié.e et la société, ils.elles la considèrent comme une ressource.

« J'ai des amis de la communauté tibétaine ici. De temps en temps on se voit pour des fêtes et tout ça. Ils m'aident, on discute. On s'aide aussi quand quelqu'un est malade ou quand quelqu'un a des papiers compliqués. On doit s'aider parce qu'on n'est pas beaucoup. »
Karma, Tibétaine, arrivée en 2012

Cette personne exprime le souhait de garder la communauté comme soutien, d'autant plus qu'elle est en Suisse sans ses proches. Elle ressent un fort besoin d'être accompagnée et soutenue par d'autres tibétain.e.s.

Cependant, une autre réfugiée interrogée exprime voir sa communauté d'origine comme un frein à son intégration.

« Je suis pas beaucoup avec des érythréens parce que je trouve qu'ils restent trop entre eux, dans la communauté. Ils ne rencontrent pas les suisses. »
Segan, Erythréenne, arrivée en 2011

Nous pouvons donc remarquer que la communauté d'origine est perçue différemment par les réfugié.e.s. En effet, elle peut être un frein ou un avantage, cela dépend des perceptions de chacun.e.

4.3. Le rôle des professionnel.le.s

➤ **La notion d'intégration vue par les professionnel.le.s**

Comme nous avons pu le constater dans la partie théorique de mon travail, l'intégration n'est pas une notion ayant le même sens pour tou.te.s. Nous pouvons également le constater suite aux entretiens réalisés. En effet, les réfugié.e.s ont exprimé.e.s principalement l'emploi et la participation économique à la société. Mais les professionnel.le.s n'ont pas mentionné.e.s les mêmes aspects.

« L'intégration, je dirais, c'est quand la personne se sent enfin chez elle, qu'elle puisse dire "je suis chez moi". Quand la personne peut se débrouiller seule avec ses ressources. »
Jean, assistant social auprès des réfugiés depuis 2011

Ou encore,

« L'intégration, pour moi, c'est d'avoir des liens avec la communauté genevoise, par exemple dans les quartiers quand il y a des mamans on essaye de voir s'il y a des

associations dans le quartier, des activités pour les enfants, les enfants aussi c'est important. Dans les centres de loisirs souvent il y a des choses, dans les communes pour qu'ils puissent s'intégrer dans la vie de la communauté de leur quartier. Les jeunes ça peut être beaucoup le sport, par exemple un jeune qui a envie de faire du football s'il peut être inscrit dans un club de foot. Tu vois, pour moi, c'est de l'intégration, de fréquenter des jeunes qui parlent français. Donc il y a toute une palette, après ça peut dépendre des personnes qu'elles sont leurs capacités, quelles sont leurs moyens. » Amélie, assistante sociale auprès des réfugiés depuis 2011

L'intégration est donc plus axée sur l'aspect social, sur la participation à travers les associations, les loisirs et/ou le sport. Les professionnel.le.s situent l'intégration dans les étapes 3 et 4 décrites par A. Jacob. En effet, celles-ci font surtout référence aux interactions entre le.la réfugié.e et le pays d'accueil ainsi qu'à l'assimilation des normes sociales existantes. Ils.elles ne font pas du tout référence, tout comme les réfugié.e.s interrogé.e.s, aux étapes 1 et 2 qui sont la phase dite de « *tourisme* » et de rupture. Ces étapes font cependant partie intégrante de l'intégration puisque celles-ci permettent de confronter la personne au mode de vie local et aux attentes de la société envers lui.elle.

Cependant, nous pouvons constater, à travers l'accompagnement fait par les professionnel.le.s interrogés visant à l'intégration, qu'ils.elles ne font pas d'intégration professionnelle avec les réfugié.e.s. Ils.elles expliquent qu'un autre service en a le mandat et qu'eux.elles n'ont pas de pouvoir de décision sur cet aspect.

« Au niveau du professionnel on a le service d'intégration à l'Hospice Général, donc c'est eux qui gèrent les forfaits et c'est eux qui prennent les décisions. Donc eux ils ont plusieurs volets, il y a le volet cours de français, comme les autoroutes, et après toutes les mesures d'intégration et tout. Nous on a pas de pouvoir de décision. » Amélie, assistante sociale auprès des réfugiés depuis 2011

Le fait qu'ils.elles ne font pas un accompagnement professionnel pourrait expliquer pourquoi ils.elles ne mettent pas l'accent sur cet aspect de l'intégration. En effet, ceux.celles-ci ne le voient pas et ne peuvent en tenir compte. Leur priorité est d'accompagner la personne à participer dans la société genevoise pour que celle-ci trouve ses propres ressources et se sente appartenir à cette société.

L'intégration serait donc définie de manière différente selon le rôle que l'on tient dans celle-ci. Si le.la professionnel.le fait un accompagnement social, elle verra l'intégration sous l'aspect social. Cependant, si elle accompagne la personne dans son projet professionnel, il.elle mettra l'accent sur la participation économique.

5. Synthèse

Pour faire suite à la partie théorie et analyse de ce travail, nous pouvons à présent vérifier si les hypothèses posées sont validées ou ne le sont pas. Pour vérifier les hypothèses il est important de garder en mémoire la raison de cette recherche ainsi que la question qui en découle.

« Comment les personnes ayant obtenu le permis B réfugié perçoivent l'intégration et mettent en place ce processus, avec les divergences de compréhension, les volontés du cadre légal régissant leur statut et leur parcours migratoire ? »

5.1. Vérification des hypothèses

5.1.1. Les représentations et l'interprétation de l'intégration

Les professionnel.le.s et les réfugié.e.s n'ont pas la même définition de l'intégration.
--

Le but de cette hypothèse se situait par rapport à la définition de l'intégration qui est une notion peu définie et qui n'est pas forcément interprétée de la même manière par tou.te.s. Mon questionnement ciblait principalement la manière dont l'intégration est comprise par les réfugié.e.s et les professionnel.le.s concernés. En effet, l'intégration englobe divers aspects et caractéristiques pour la définir ce qui peut mener à une difficulté de compréhension avec les personnes cherchant à les intégrer. Ils.elles ne mettront pas la priorité sur certains aspects qui peuvent sembler, pour les réfugié.e.s, les plus importants. Cela pourra ainsi créer une difficulté dans la collaboration et impacter le processus d'intégration du.de la réfugié.e.

Pour commencer, certains aspects de l'intégration semblent être partagés par les professionnel.le.s et les réfugié.e.s ce qui infirme cette hypothèse. En effet, les points prenant en compte la langue et le logement sont ressortis dans tous les entretiens réalisés. L'apprentissage de la langue est partagé par tou.te.s comme de l'intégration puisque celle-ci permet de se socialiser, de comprendre les us et coutumes locales et de trouver un emploi. La langue fait donc partie intégrante de l'intégration sociale, professionnelle, culturelle et nationale. De plus, selon les professionnel.le.s l'accès au logement, à un lieu de vie dans lequel la personne peut enfin poser ses affaires et se sentir chez elle est prioritaire et synonyme d'intégration. Les réfugié.e.s l'expriment également et partagent ce besoin d'avoir le sentiment de se sentir chez soi, même si ils.elles sont loin de leur pays.

Cependant, il existe des divergences d'opinions entre professionnel.le.s et réfugié.e.s par rapport à la priorité mise sur l'intégration sociale ou professionnelle. Effectivement, les réfugié.e.s partagent l'avis que l'intégration c'est être utile et de participer de manière économique à la société. C'est pourquoi, ils.elles cherchent à favoriser leur intégration professionnelle qui est, selon eux.elles, prioritaire à l'intégration sociale. A l'inverse, les professionnel.le.s sont plutôt d'avis à favoriser la participation sociale au travers d'activités non rémunérées. En effet, ils.elles estiment et comprennent l'intégration comme le fait d'avoir des connaissances locales et de participer à la vie de son quartier. Les divergences dans la définition de l'intégration peuvent être comprises par le fait que les professionnel.le.s interrogés ne font pas d'intégration professionnelle avec les réfugié.e.s.

Cette hypothèse n'est que moyennement validée car les résultats démontrent une divergence dans la définition de l'intégration mais se ressemblent tout de même sur certains aspects. En effet, les propos tenus par les professionnel.le.s tendent à mettre l'accent sur l'intégration sociale sans toutefois dénigrer l'intégration professionnelle. Alors que tou.te.s les réfugié.e.s interrogé.e.s mettent le focus sur cette dernière. Cependant les dires des professionnel.le.s ne sous-entendent pas que l'une est plus importante que l'autre mais semble plutôt favoriser la manière dont la personne se sent dans son environnement.

En résumé, selon les résultats et les dires des réfugié.e.s, nous pouvons supposer qu'ils.elles ne se trouvent pas encore intégré.e.s totalement tant qu'ils.elles n'ont pas d'emploi. Pour eux.elles, il semble que l'intégration passe obligatoirement par le travail alors que les professionnel.le.s tendent à dire que l'emploi est secondaire et dans leurs méthodes de travail, ils.elles mettent principalement l'accent sur l'intégration sociale de ces dernier.ère.s. Ces différences dans la compréhension de l'intégration et le ressenti défavorise la relation et crée une difficulté dans l'accompagnement qui est proposé. En effet, les réfugié.e.s peuvent ne pas se sentir écouté dans leurs besoins et leurs priorités qui sont différentes de celles données par les professionnel.le.s. Ce manque de compréhension et de définition commune crée une distance et un manque d'écoute mutuelle des besoins des un.e.s et des d'autres ce qui est en contradiction avec de nombreuses méthodes favorisant l'autonomie de la personne. En effet, ne pas laisser la personne faire ses propres choix et de décider elle-même de ses priorités risque de l'infantiliser et de rendre la relation non linéaire. Le.la professionnel.le sera vécu comme le « *décideur expert* » et les réfugié.e.s comme les « *enfants ne sachant pas ce qui est bon pour eux.elles* ».

5.1.2 L'intégration, un processus long et difficile

L'intégration est un processus qui s'inscrit dans le temps et qui englobe énormément de caractéristiques.

Cette hypothèse est importante pour comprendre comment l'intégration s'inscrit dans la vie des personnes. En effet, son processus et ses caractéristiques nous permettront de répondre à notre question de recherche de manière indirecte car en comprenant ce que l'intégration prend en compte nous permettra de mieux comprendre comment les réfugié.e.s mettent en place ce processus et comment ils.elles le vivent et le comprennent.

Pour commencer, autant les professionnel.le.s que les réfugié.e.s ont sous-entendus ou directement exprimés que l'intégration est quelque chose de long, qui prend des années et englobe de nombreux aspects. De plus, le ressentiement général semble dire que selon la situation personnelle dans laquelle se trouve la personne, l'intégration peut être plus ou moins longue et vécue de différentes manières.

Cependant, les caractéristiques personnelles citées dans mon hypothèse sont difficilement vérifiables avec l'entretien d'une infime partie de la population réfugiée. Il me faudrait plutôt voir les statistiques existantes pour avoir une vision plus générale sur la question. En effet, tou.te.s, malgré leurs différentes caractéristiques, me semblent en cours d'intégration même si certaines notions sont ressorties en entretien tel que l'âge, le niveau de formation et le métier exercé précédemment. Cependant, cela ne semble pas être un frein ou une caractéristique spécifique à l'intégration aux vues des résultats obtenus. Les

caractéristiques qui semblent influencer le plus l'intégration semblent surtout liées à l'environnement.

Toutes les personnes interrogées souhaitent réellement s'intégrer et de manière durable en prenant le moins de temps possible mais en réalité c'est un processus long. En effet, il englobe de nombreuses étapes telles que comprendre le fonctionnement du pays d'accueil, apprendre la langue, se faire des ami.e.s ou encore trouver un emploi, qui sont des apprentissages qui prennent du temps.

De plus, c'est un processus qui implique deux parties, celui qui est considéré « à intégrer » et celui qui joue le rôle « d'intégrateur ». Si ce deuxième rôle n'est pas tenu, ou l'est partiellement, cela met en péril l'intégration et prolonge la durée du processus. Cette hypothèse peut donc être entièrement validée mais de manière indirecte.

En résumé, plusieurs caractéristiques influencent la durée de l'intégration car malgré la durée certaine du processus, des caractéristiques personnelles peuvent faire varier le temps que celui-ci prendra. De plus, il en ressort surtout que l'intégration peut être grandement influencée par la société d'accueil si elle ne prend pas son rôle d'intégrateur.

5.1.3 La conception de l'avenir en Suisse

Les réfugié.e.s ne cherchent pas tous à rester définitivement en Suisse.
--

Cette hypothèse semble importante pour pouvoir comprendre l'importance et l'intérêt de la mise en place du processus d'intégration pour les réfugié.e.s. En effet, le fait de vouloir rester à long terme en Suisse serait un élément favorisant l'intégration car cela impliquerait beaucoup plus la personne dans ce processus et cela lui fera sens que de s'intégrer.

Cette hypothèse ne peut pas être validée car tou.te.s les réfugié.e.s interrogé.e.s expriment vouloir rester en Suisse sur le long terme voir définitivement. Les professionnel.le.s semblent également de cet avis car ils.elles savent qu'une fois les personnes intégrées, elles ne souhaitent souvent plus repartir. De plus, la présence de la famille favoriserait l'envie de rester sur le long terme en Suisse car certain.e.s expliquent qu'ils.elles resteront même si la situation dans leur pays d'origine s'améliore. Ils.elles espèrent que leurs enfants feront leur vie en Suisse et ne souhaitent pas s'en éloigner.

De plus, tou.te.s expriment une satisfaction d'être en Suisse et éprouvent une certaine reconnaissance et sympathie envers les habitant.e.s et le gouvernement. Ils.elles souhaitent vouloir contribuer à la société en guise de remerciement et de reconnaissance de tout ce que la Suisse en général a pu faire pour eux.elles. Tou.te.s semblent également trouver de nombreuses choses qu'ils.elles apprécient en Suisse ce qui peut donner le sentiment qu'ils.elles se sont habitué.e.s à la vie locale, à « nos » us et « nos » coutumes. Cette adaptation montre que grâce à l'intégration, même en cours, les personnes arrivantes ne souhaitent plus forcément repartir car elles ont trouvé un équilibre entre ce qu'elles ne veulent pas perdre de leur vie d'avant et de ce qu'elles ont accepté de changer pour s'intégrer.

Pour résumer, cette hypothèse ne correspond pas aux souhaits des réfugié.e.s car chacun.e.s ayant déjà commencé à se projeter dans leur vie en Suisse ne souhaitent pas perdre une partie des efforts fournis. Leurs aspirations pour le futur ne sont pas, pour la majorité, le retour au pays malgré une potentielle amélioration de la situation. La question

de l'adaptation du cadre légal aux personnes désireuses de rentrer un jour dans leur pays d'origine ne me semble pas prioritaire aux vues des résultats obtenus.

5.1.4 Les caractéristiques impactant l'intégration

Les réfugié.e.s peuvent se sentir exclus et ressentir une difficulté à « s'intégrer » selon la manière dont l'arrivée a été vécue, la vision qu'ils ont du cadre légal qui régit leurs statuts, l'accueil fait par la population locale, la participation à la vie de leurs communautés, leurs parcours migratoires, leurs vécus.

Cette hypothèse prend en compte l'importance des efforts fournis par la population d'accueil pour permettre l'intégration de ses nouveaux.elles arrivant.e.s et de la manière dont les réfugié.e.s perçoivent cet accueil. Ce sentiment d'exclusion ou d'intégration à leur égard peut expliquer les motivations et la compréhension qu'ils.elles se font de l'intégration. En effet, se sentir exclu.e ou intégré.e changera l'état d'esprit, le niveau d'effort et le ressentiment entretenu envers la Suisse et sa population.

Premièrement, les réponses données par les réfugié.e.s semblaient indiquer que l'accueil qu'ils.elles ont reçu à leur arrivée a été très bien vécu dans son ensemble et très apprécié. Cela semble expliquer la motivation de vouloir participer à la vie locale et l'envie qu'ils.elles ressentent de rester sur du long terme en Suisse. Cependant, pour la personne interrogée exprimant un sentiment de racisme et de rejet à son arrivée semble ressentir plus de difficultés que les autres à s'intégrer mais cela me semble difficile à vérifier car d'autres caractéristiques peuvent entrer en compte dans sa situation comme la non-présence de sa famille en Suisse.

Concernant le cadre légal et le statut, l'obtention du permis B est exprimée par tou.te.s comme favorisant leur intégration car ils.elles savent qu'ils.elles peuvent rester et se projeter dans l'avenir. Cela semble les motiver pour apprendre le français car ils.elles disent ne pas vouloir l'apprendre pour « rien » puisque s'ils.elles ne peuvent pas rester le français ne leur sera d'aucune utilité. De plus, ils.elles ne connaissent que très peu le cadre légal régissant leur statut mais ils.elles sous-entendent dans leurs propos que celui-ci est strict. Ils.elles ne se sont pas vraiment exprimés dessus lors des entretiens ce qui me donne l'impression que celui-ci est présent mais de manière peu contraignante pour eux.elles puisqu'à la question des difficultés rencontrées aucun.e.s ne l'a mentionné.

Les réfugié.e.s ont également exprimé l'importance d'avoir le soutien de leur communauté car selon certain.e.s elle favorise leur intégration à travers les conseils et l'aide que celle-ci leur apporte. La communauté semble souvent faire le pont entre les personnes résident.e.s et les réfugié.e.s avec la traduction, les explications sur le fonctionnement de la société genevoise et les habitudes et coutumes locales. La communauté me paraît donc importante à l'intégration car elle semble représenter la sécurité et la dernière accroche qu'ils.elles ont avec leur vie passée.

Cette vie passée a souvent été vécue difficilement et le choix de tout quitter est considéré par tou.te.s comme la décision la plus difficile à prendre de leur vie même s'ils.elles n'avaient pas le choix. Le parcours migratoire et le vécu de la personne peuvent ralentir l'intégration car celle-ci peut avoir besoin d'une pause où elle peut se recentrer sur elle-même, mais selon les résultats, ce passé n'empêche pas l'intégration. En effet, parmi les personnes interrogées, tou.te.s expriment le côté difficile du parcours et de ce qu'ils.elles

ont vécu.e et tou.te.s expliquent avoir eu besoin de s'arrêter à un moment dans leur processus d'intégration car c'était trop difficile pour eux.elles. Mais chacun.e.s semblent avoir repris des activités favorisant celle-ci suite à un suivi psychologique ou au temps qui a permis de cicatriser les blessures du passé.

Cependant, les difficultés à s'intégrer qui ont été exprimés sont également d'une autre nature que celles faites dans mon hypothèse. Par exemple la présence de la famille permet à la personne de se concentrer sur son intégration car cela lui enlève des soucis supplémentaires. Ou encore le logement et le lieu de vie jouent également un rôle majeur dans l'intégration car ce n'est pas la même chose de vivre dans un foyer pour requérant.e.s d'asile et réfugié.e.s où il n'y a pas de personnes suisses que de vivre dans un immeuble d'habitation avec une population locale résidente. Cette hypothèse peut donc être validée car tou.te.s expriment les nombreuses caractéristiques et causes pouvant créer un sentiment d'exclusion et donc de difficultés supplémentaires pour s'intégrer.

En résumé, l'intégration peut être ralentie pour diverses raisons mais ne semble pas pouvoir s'arrêter ou s'éviter. En effet, au vu des résultats, le processus se lance malgré des moments plus difficiles que d'autres où il ralentit. Les difficultés ressenties sont extrêmement variées car elles sont liées à la situation dans laquelle se trouve la personne et dépendent de la manière dont chacun.e arrivent à passer outre celles-ci. La période où elles arrivent et les aptitudes personnelles influencent la durée du ralentissement et la façon dont celui-ci s'arrêtera. Mais l'intégration semble se faire malgré tout car l'être humain a la capacité de s'adapter à son environnement et cette adaptation fait partie du processus d'intégration.

5.2. Compléments

En complément, je souhaiterais rajouter que la vérification des hypothèses reflète mon interprétation des résultats en fonction du cadre théorique et des personnes interrogées. Certain.e.s pourraient y voir d'autres manières de les interpréter. De plus, les résultats ne reposent que sur les entretiens et réponses de 5 réfugié.e.s et de 2 assistant.e.s sociaux.ales, elles ne sont pas représentatives de l'avis général des professionnel.le.s et de la population réfugiée.

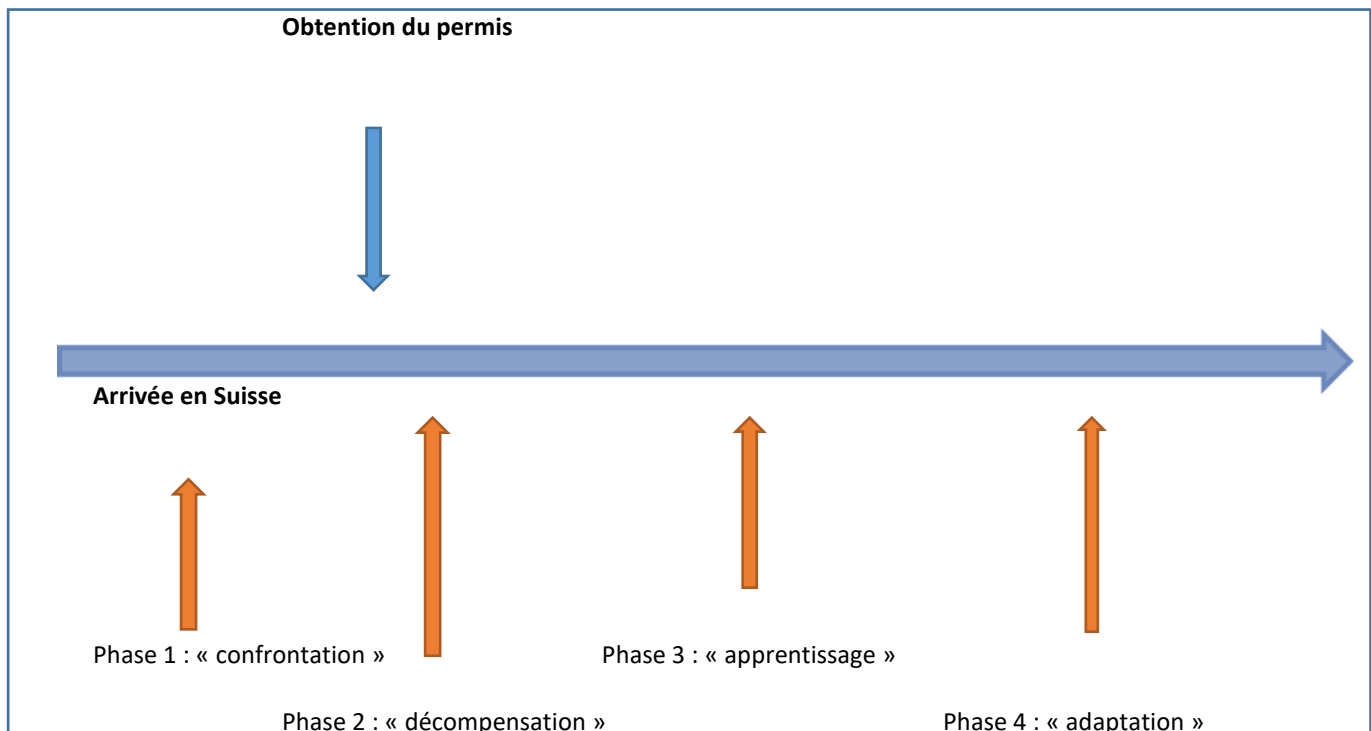
5.3. Réponse à la question de recherche

« Comment les personnes ayant obtenu le permis B réfugié perçoivent l'intégration et mettent en place ce processus, avec les divergences de compréhension, les volontés du cadre légal régissant leur statut et leur parcours migratoire ? »

L'intégration des réfugié.e.s est une thématique très présente actuellement dans la société suisse. En effet, les médias, les politiques et les populations se questionnent sur les mesures mises en œuvre pour favoriser l'intégration de cette population. De plus, la question se pose sur le fait de légitimer ou non les étranger.ère.s présent.e.s en Suisse qui ne sont pas considéré comme intégré.e.s.

En réponse à ma question de recherche, j'ai trouvé plus visuel de mettre, ci-dessous, un schéma permettant de situer le processus d'intégration dans le temps. Ce schéma permet surtout de se rendre compte des étapes du processus d'intégration ainsi que de savoir à

quel moment les divergences de compréhension de l'intégration se forment, le cadre légal devient une norme, le parcours migratoire un frein et le processus tout entier se met en place.



L'intégration passe par plusieurs phases que l'on peut repérer avec certains indicateurs. Par exemple, la phase 1 de la confrontation, qui est la période d'attente durant la procédure d'asile, montre que la personne commence déjà son processus d'intégration avant d'obtenir un permis de séjour. En effet, c'est dans cette première étape que la personne se confronte à la forteresse institutionnelle de l'asile, c'est une période très contrôlée pour le requérant.e et difficile. Cette phase est suivie par l'obtention du permis qui signifie que la demande a été acceptée, phase 2 de la décompensation. La personne réalise dans cette phase la lenteur et la longueur du processus d'intégration dans lequel elle est lancée. Ensuite, si la personne est bien soutenue, qu'elle trouve un sens à son intégration et qu'elle arrive à faire le deuil de sa vie passée, celle-ci entre dans la phase d'apprentissage, dans laquelle elle commencera à assimiler les normes, la langue et ainsi à répondre au cadre légal régissant son statut. Et enfin, la dernière phase est l'adaptation car la personne se comporte en adéquation totale avec les normes et le cadre imposés.

Le processus d'intégration pour les réfugié.e.s ayant obtenu le permis B se fait donc de manière involontaire, ce n'est pas quelque chose de visible. Les différentes étapes se suivent et englobent chacune leurs lots de difficultés et de freins. Ce n'est qu'ensuite que la personne se rend compte de tout le travail déjà effectué pour son intégration et visualise ce qu'il lui reste à faire. C'est également à ce moment-là, que la personne commence à interpréter l'intégration selon ses priorités et ses besoins.

Pour terminer, le cadre légal et ses exigences sont vécus de l'intérieur par les réfugié.e.s car ce sont eux.elles qui effectuent les démarches. Cependant, le frein principal à leur intégration est plus lié à la socialisation que le cadre légal. En effet, les représentations et stéréotypes à leur égard ainsi que la difficulté de rencontrer les habitant.e.s semble être le plus difficile à vivre pour eux.elles.

6. Conclusion

6.1. Nouvelle vision de la problématique

Suite au cadre théorique de ce travail ainsi qu'aux entretiens personnels, nous pouvons constater que les professionnel.le.s exerçants avec les réfugié.e.s semblent ne pas savoir répondre à leur besoin d'intégration professionnelle. En effet, les outils qu'ils.elles ont à leur disposition pour permettre de répondre à ce besoin sont trop peu nombreux, voire inexistantes ce qui péjore la relation. De plus, les réfugié.e.s expriment assez facilement leurs besoins et mettre en place des outils plus orientés vers l'intégration professionnelle permettrait de les prendre en compte tout en respectant le cadre légal. Cela serait un travail à fournir par les institutions dans le but d'améliorer le « *ici* » et « *maintenant* » des réfugié.e.s.

6.2. Nouveaux questionnements

Les questionnements que cette recherche m'a apportés se trouvent principalement autour du travail des professionnel.le.s exerçants avec une population réfugiée et/ou migrante. En effet, je me demande comment ils.elles mettent en place des actions en lien avec les demandes des réfugié.e.s ? Comment ils.elles comprennent les différentes manières d'interpréter l'intégration ? Et, jusqu'à quel point, ils.elles, comprennent les réfugié.e.s dans leurs globalités (culture, vécu, envie, personnalités, etc.).

Je me questionne également sur la place que la société actuelle laisse aux réfugié.e.s pour s'intégrer ainsi que sur la manière dont la population pourrait les accueillir et s'impliquer dans l'intégration des migrant.e.s.

6.3. Pistes d'action

Les pistes d'actions qui me semblent importantes à mettre en avant sont :

- De favoriser l'écoute et de questionner les réfugié.e.s sur leurs besoins et leurs souhaits en matière d'intégration dans le but de questionner la pratique des professionnel.le.s et d'adapter le cadre légal de manière plus adéquate aux différentes réalités. En effet, il me semble que l'adaptation du cadre légal et/ou sa clarté concernant l'intégration sont à revoir pour permettre aux professionnel.le.s de se positionner face à celui-ci et d'améliorer leurs pratiques.
- De faire connaître à la population les motivations qui ont poussé les réfugié.e.s à l'exil. En effet, cela me semble important car trop peu de personnes ne savent réellement pourquoi ils.elles ont fui leurs pays. La population est trop peu informée de la réalité de ce qu'il se passe ailleurs car les médias ne montrent pas tout. Il devrait ainsi exister des campagnes de sensibilisation qui permettraient une meilleure compréhension et tolérance à l'égard des réfugié.e.s et favoriserait leur intégration.

6.4. Bilan personnel et professionnel

Ce travail de longue haleine m'a permis d'approfondir mes connaissances sur la thématique de la migration, de l'intégration et de l'exil. J'avais déjà certaines connaissances de ces notions mais le fait de les avoirs travaillés sous plusieurs formes et points de vue m'a permis de modifier et de compléter mes apprentissages.

D'un point de vue personnel, j'ai appris à développer une certaine autonomie et une fermeté pour pouvoir garder une régularité dans ce travail. En effet, j'ai dû aménager mon temps de manière à pouvoir continuer mon cursus de formation tout en rédigeant ce travail. De plus, ma motivation m'a permis de continuer même lorsque je me suis retrouvée en difficulté par moments. Les compétences que ce travail m'a permis d'acquérir et de mobiliser sont variées et difficilement énumérables. En effet, chaque aspect de ce travail m'a demandé des compétences plus spécifiques et précises, tant à la rédaction, à la recherche, à la réflexion, etc.

D'un point de vue professionnel, ce travail m'a permis de développer des compétences nécessaires à ma profession future comme par exemple l'analyse sous plusieurs angles, la rédaction, le questionnement, et bien d'autres encore. Il y a également toutes les connaissances supplémentaires que ce travail m'a apportées qui pourront m'être utiles dans mon futur travail car je souhaiterais par la suite m'orienter vers un emploi touchant le domaine de la migration, voire de l'asile. De plus, les rencontres effectuées dans le cadre de ce travail m'ont également permises de tester ma motivation pour ce domaine précis, de prendre en compte le regard des bénéficiaires sur les thématiques qui les concernent et ainsi d'améliorer ma professionnalité et ma pratique future.

6.5. Méthodologie

Ce travail m'a parfois semblé difficile à réaliser tant par son contenu très précis que par sa forme. En effet, suite aux remarques faites par ma directrice tout au long de ce travail, je m'aperçois que ma manière de poser des questions et de rédiger ce document peut être parfois mal interprétée. De plus, chaque tournure de phrase peut induire quelque chose et faire ressortir mon avis personnel. Cependant, avec l'aide de ma directrice, j'ai pu m'apercevoir de ces erreurs et difficultés pour ainsi rectifier mon texte.

Il y a également eu les difficultés liées aux exigences de la HES vis-à-vis de ce travail. En effet, durant tout le processus il est important de réfléchir à ce qui a été rédigé pour permettre de garder une réflexion constante sur le sujet, les hypothèses, la thématique et ma compréhension personnelle.

6.6. Conclusion finale

Pour conclure ce travail, j'aimerais citer Vauvenargues qui dit que « *Le fruit du travail est le plus doux des plaisirs* ». Cette citation résume tout à fait ce que je ressens en cette finalité. En effet, cette fin signifie également la fin de ce parcours de formation. En regardant en arrière, ce parcours, tout comme ce travail de Bachelor, je m'aperçois de tout le chemin accompli et je savoure ce que toute cette formation dans sa globalité m'a apporté.

En effet, j'ai eu, dans le cadre de ce travail, l'opportunité de rencontrer des personnes merveilleuses et pleines de ressources. Ces personnes me donnent envie de devenir travailleuse sociale et de prendre plaisir à la vie professionnelle à laquelle j'aspire.

Pour terminer, je pense que dans la vie, les rencontres que nous faisons ont un impact considérable sur nous-même. Ces rencontres avec les réfugié.e.s dans le cadre de ce travail me motivent pour exercer dans ce domaine et rendre ma pratique plus humaine et à l'écoute des autres. Je souhaiterais favoriser l'intégration des réfugié.e.s de la manière qu'ils.elles auront choisi pour leur vie car je pense qu'il faut pouvoir redonner le pouvoir d'agir aux personnes concernées.

7. Bibliographie

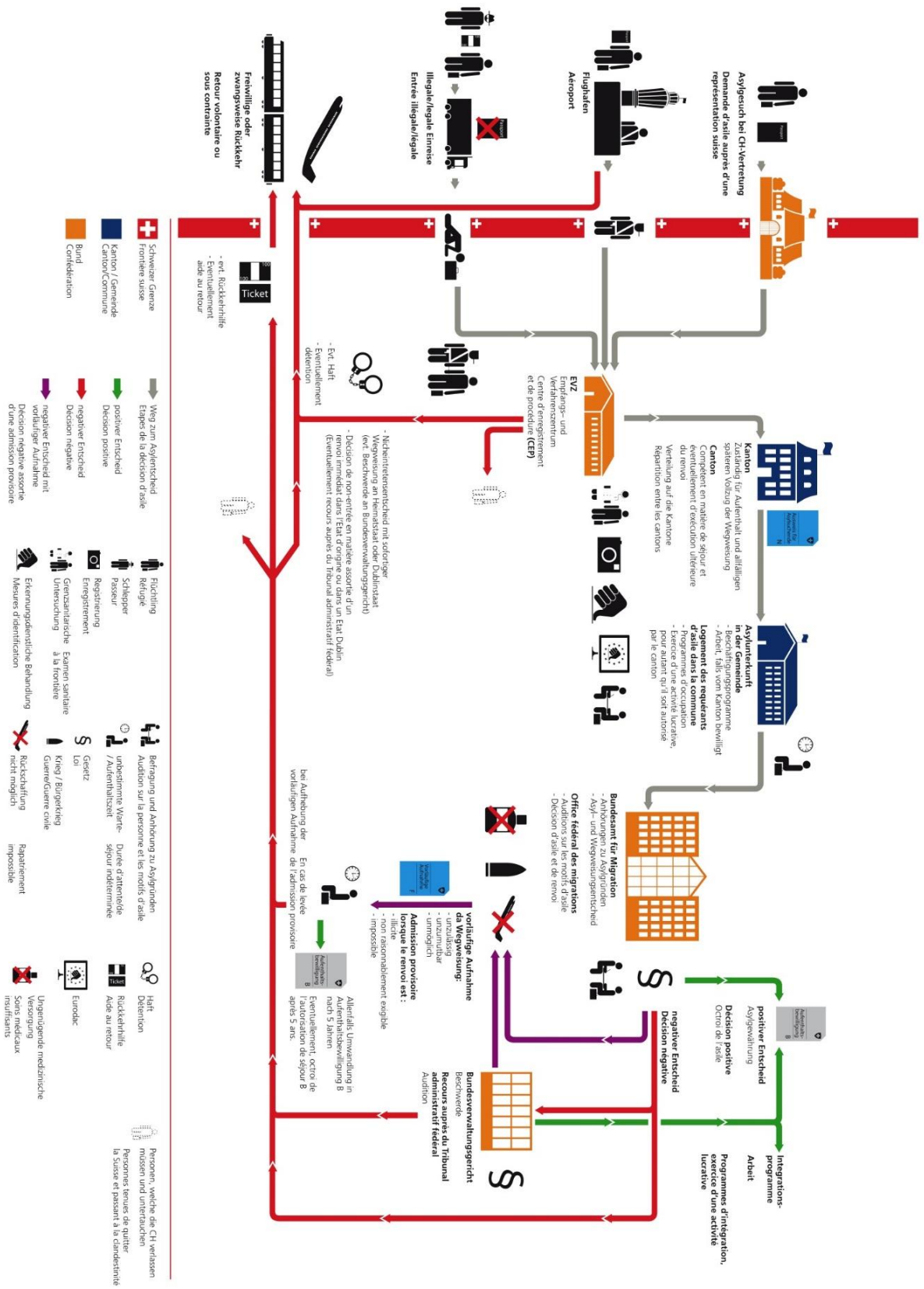
- Agier, M. (2002). *Aux bords du monde, les réfugiés*. Paris: Flammarion.
- Baligrand, P. (2013, 01 01). La demande d'asile : l'attente du lieu d'un lien social ? . *Topique*, pp. 61-70.
- Cambrézy, L. (2010, 04 01). L'asile au Sud dans politiques africaines. *La revue des livres*, pp. 223-233.
- Charbit, Y., & Cambrézy, L. (2007, 03 01). Editorial. *Revue européenne des migrations internationales*, pp. 4-8.
- Citot, V. (2016, 01 01). Identité, liberté et connaissance. *Le philosophe*, pp. 5-7.
- Confédération suisse. (1998, 06 26). *Loi sur l'asile*. Récupéré sur Admin.vh: <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/201801010000/142.31.pdf>
- Confédération suisse. (2016, 03 21). *Procédure d'asile*. Récupéré sur Admin.ch: <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/asylverfahren.html>
- Confédération suisse. (2018, 06 08). *admin.ch*. Récupéré sur Accélération des procédures d'asile : le Conseil fédéral fixe l'entrée en vigueur au 1er mars 2019: https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/news/2018/ref_2018-06-080.html
- Confédération suisse. (2018, 01 01). *Loi sur l'asile*. Récupéré sur Admin.ch: <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/201801010000/142.31.pdf>
- Confédération suisse. (2018, 09 15). *Loi sur les étrangers*. Récupéré sur Admin.ch: <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/201809150000/142.20.pdf>
- Conseil des Etats. (2015, 09 25). *Loi sur l'asile (LAsi)*. Récupéré sur Admin.ch: <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2015/6567.pdf>
- Conseil d'Etat. (2007, 08 15). *Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant la politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme*. Récupéré sur Intégration des étrangers: <https://www.ne.ch/autorites/GC/objets/Document>
- Daubigny, C. (2002, 03 01). Identité sans nom, le fil du "rien". *Le coq-héron*, pp. 77-86.
- De Gourcy, C. (2007, 10 01). Le retour au prisme de ses détours ou comment réintroduire de la proximité dans l'éloignement. *Revue européenne des migrations internationales*, pp. 159-171.
- Delaunay, B., Clainche, M. L., Rihal, H., & Rouba, L. (2006, 04 01). Chronique de l'administration. *Revue française d'administration publique*, pp. 793-814.
- Drieu, D., & Johnston, G. (2007, 03 01). Résonances traumatiques familiales chez des adolescents adoptés venant d'une autre culture. *Dialogue*, pp. 45-56.
- Duparc, F. (2009, 04 01). Et aussi ... traumatismes et migrations. *Dialogue*, pp. 105-115.
- Fassin, D. (2012, 04 01). Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral. *Revue française de sociologie*, pp. 657-688.

- Felten, A. (2018, 01 01). L'exil et l'errance. Le travail de la pensée entre enracinement et cosmopolitisme. *Questions de communication*, pp. 357-361.
- Fortin, S. (2000, 09 01). *En finir avec l'intégration*. Récupéré sur Département d'anthropologie: <https://depot.erudit.org/bitstream/000937dd/3/FORTIN-Pour%20en%20finir%20avec%20l%27integration.pdf>
- Fragnière, J.-P., & Girod, R. (2002). *Dictionnaire suisse de politique sociale*. Lausanne: Réalités sociales.
- Fresia, M., Bozzini, D., & Sala, A. (2013). *Les rouages de l'asile en Suisse*. Neuchâtel: Office fédéral des migrations.
- Gallet, E. (2004, 02 01). Conditions et conséquences d'une immigration réussie. Le cas d'un immigré congolais (entretien) . *Terrains & travaux*, pp. 73-89.
- Gay, M., Pinho, J., Sollioz, E., & Waldis, B. (2012, 01 15). *Domaines, acteurs et projets dans l'optique de la mise en place du programme d'intégration des étrangers dans le canton du Valais*. Récupéré sur Programme d'intégration cantonal: <https://www.hevs.ch/media/document/2/programme-integration-cantonal-valais-fev.-2012.pdf>
- Genini, L. (2006). *Home sweet home ? La fabrication d'un chez-soi après la migration*. Neuchâtel : Université de Neuchâtel: Mémoire de Master en sciences sociales.
- Graschinsky de Cohan, G. (2002, 03 01). Histoire, migration et déracinement. *L'esprit du temps*, pp. 63-79.
- Grégoire-Labrecque, G. (2014). *La complexité du concept d'intégration*. Sherpa: SSS-CAU de la Montagne.
- Grima, M.-A. (2006, 02 01). Quitter les lieux ... *Chaiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, pp. 107-120.
- Hausammann, C. (2008). *Instruments contre la discrimination en droit suisse – Un aperçu*. Berne: Service de lutte contre le racisme.
- Hernandez Domingo, E. (2006). *La rupture dans les sciences sociales*. Paris: Universités Paris 8.
- Jacob, A. (1993, 03 01). Le processus d'intégration des réfugiés, facteur explicatif majeur dans l'intervention. *Communautés culturelles et santé mentale II*, pp. 193-209.
- Jamet, E., & Février, F. (2011, 02 01).). La prise en compte des affects dans le domaine des interactions homme-machine : quels modèles, quelles méthodes, quels bénéfices ? . *Le travail humain*, pp. 183-201.
- Lardeux, L. (2011, 01 01). Les migrants dans les villes postcoloniales d'Afrique centrale. *Afrique contemporaine*, pp. 11-28.
- Larousse. (2007). *Dictionnaire Larousse*. Paris: Editions Larousse.
- Lochak, D. (2013, 01 01). Qu'est-ce qu'un réfugié ? La construction politique d'une catégorie juridique. *Pouvoirs*, pp. 33-47.
- Lussier, M. (2011). *Terre d'asile, terre de deuil. Le travail psychique de l'exil*. Paris: Presses universitaires de France.
- Mohamed, A. (2010, 02 01). Prise en charge thérapeutique des situations de violence dans les couples et les familles migrantes en exil. *Le divan familial*, pp. 173-187.

- Mokoukolo, R., & Pasquier, D. (2008, 03 01). Stratégies d'acculturation : cause ou effet des caractéristiques psychosociales ? *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, pp. 57-67.
- Morice, A. (2015, 03 01). Situation actuelle des migrations internationales : réalités et controverses. *L'information psychiatrique*, pp. 207-215.
- Mugny, G., Ossipow, L., & Bolzman, C. (2012, 07 01). *Recensement des mesures d'intégration dans le canton de Genève et analyse de besoin pour l'élaboration des programmes cantonaux en matière d'intégration spécifique de 2014*. Récupéré sur HES-GE: <https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/publication/documents/rapport-hes-so-geneve.pdf>
- Office fédéral des Migrations. (2006, 07 01). *Problèmes d'intégration des ressortissants étrangers en Suisse*. Récupéré sur Admin.ch: <https://www.bj.admin.ch/dam/data/bj/sicherheit/kriminalitaet/jugendgewalt/ber-integration-bfm-f.pdf>
- ONU. (2018, 04 01). *Définitions*. Récupéré sur Réfugiés et migrants: <https://refugeesmigrants.un.org/fr/définitions>
- Pérouse de Montclos, M.-A. (2002, 01 01). Réfugiés : des stratégies de fuite dans la longue durée. *Politiques africaines*, pp. 5-15.
- Petersen, T. (2017, 12 31). *L'Allemagne, un pays d'immigrés*. Récupéré sur Regards sur l'économie allemande: <http://rea.revues.org/4890>
- Poinsot, M. (2016, 02 01). Les migrations chinoises : quelles dettes générationnelles ? *Hommes & Migrations*, pp. 1-4.
- Safi, M. (2006, 01 01). Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation. *Revue française de sociologie*, pp. 3-48.
- Sijelmassi, A. (2011, 03 01). Famille, migration et identité : à propos des bidonvilles. *Thérapie familiale*, pp. 383-393.
- Tcholakova, A. (2016, 01 01). *Le remaniement identitaire entre reconnaissance et maintien de la cohérence biographique*. Récupéré sur Sociologie: <http://journals.openedition.org/sociologie/2712>
- Valluy, J. (2004, 04 01). Le fiction juridique de l'asile. *Plein droit*, pp. 17-22.
- Vivre ensemble. (2018, 01 01). *Permis et droits relevant de l'asile*. Récupéré sur Asile.ch: <https://asile.ch/permis/>
- Wieviorkadu, M. (2008, 02 01). L'intégration : un concept en difficulté. *Cahiers internationaux de sociologie*, pp. 221-240.

8. Annexes

Annexe 1 : Parcours de la demande d'asile



Annexe 2 : Canevas d'entretien

Canevas pour les réfugié.e.s

Accueil	<ul style="list-style-type: none">• Quand et comment êtes-vous arrivés en Suisse ?• Venir en Suisse était-il un choix ?• Comment se sont passés vos premiers jours en Suisse ?<ul style="list-style-type: none">➤ Pouvez-vous me le raconter ?• Comment diriez-vous que vous avez- été accueillis ?
Intégration	<ul style="list-style-type: none">• Où est-ce que vous habitez ? Quel type de logement (collectif, individuel) ? Est-ce que cela a été difficile de trouver un logement ?• Avez-vous une famille, des enfants, etc. ? Sont-ils arrivés en même temps que vous en Suisse ?• Avez-vous des connaissances dans votre quartier ? Est-il facile de rencontrer les habitants, les compatriotes, etc. ? Avez-vous des amis ?• Comment les personnes résidentes se comportent avec vous ?• Quels sont les lieux que vous fréquentez ? Avez-vous des activités ? des choses que vous faites souvent ? faites-vous partie d'associations ?• Est-ce qu'il est difficile d'apprendre le français ? Arrivez-vous à m'expliquer pourquoi ?• Est-ce que vous travaillez ? si oui depuis combien de temps ?• Est-ce que vous avez trouvé facilement du travail ? (si non, qu'est-ce qui était difficile...), avez-vous trouvé du travail dans votre domaine de formation ?• Comment cela se passe au travail ? (avec les collègues, les chefs, etc.)
Vie en Suisse	<ul style="list-style-type: none">• Comment-vous sentez-vous de devoir vivre en Suisse ? votre pays d'origine vous manque ?• Genève est un canton dans lequel il vous convient d'y vivre ?• Y'a-t-il des choses que vous aimez en Suisse ?• Y'a-t-il des difficultés que vous rencontrez en Suisse ?<ul style="list-style-type: none">➤ Pouvez-vous me les expliquer ?• Ya-t-il des choses qui vous surprennent, vous étonnent, que vous aimez beaucoup, que vous détestez ?
Avenir	<ul style="list-style-type: none">• Vous avez un permis B, depuis quand ?• Est-ce que ça changé quelque chose d'avoir le permis B réfugié dans votre vie ? Pouvez-vous me l'expliquer ?• Comment percevez-vous la suite, votre avenir ?
Variables	<ul style="list-style-type: none">• Quel est votre sexe ?• Quel est votre âge ?• Quelle est votre origine ?• Quelle est votre date d'arrivée en Suisse ?• Quel est votre niveau de formation, votre profession d'origine ?• Quel est votre statut familial ? Sont-ils présents en Suisse ?

Canevas pour les professionnel.le.s

Travail	<ul style="list-style-type: none">• Quel est votre emploi ? Depuis combien de temps ?• Expliquez-moi ce que dit votre cahier des charges ?
Accueil	<ul style="list-style-type: none">• Comment arrivent les réfugiés en Suisse ?• Comment pensez-vous qu'ils aient été accueillis ?
Intégration	<ul style="list-style-type: none">• Comment participez-vous à l'intégration des réfugiés ?• Quels sont, selon vous, les caractéristiques principales de l'intégration (parler la langue, travailler, avoir sa famille, etc.) ?• Pensez-vous que certains critères comme l'âge, le sexe ou encore le niveau de formation permettrait de s'intégrer plus rapidement ?• Quels sont, selon vous, les critères d'une intégration réussie ?• En combien de temps pensez-vous qu'une personne peut être totalement intégré ?
Vie en Suisse	<ul style="list-style-type: none">• Quelles sont les difficultés qu'ils peuvent rencontrer en Suisse ?• Comment pourraient-ils améliorer leur intégration ?
Avenir	<ul style="list-style-type: none">• Pensez-vous qu'ils souhaitent rester en Suisse à long terme ?• Le permis B est-il, selon vous, ce qu'espèrent recevoir les migrants ?
Variables	<ul style="list-style-type: none">• Recevez-vous plus d'hommes, de femmes, de familles ou de personnes seules ?• Quelle est la moyenne d'âge ?• Quelles sont les origines principales des permis B réfugiés que vous rencontrez ?• Combien de temps leur faut-il pour trouver un emploi ?• Leurs familles sont-elles souvent présentes en Suisse ?